BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.info

N° 4099 du Mercredi 10 Novembre 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

JOURNÉE DE L'ARBRE

Vers la création d'un massif forestier près de Ngo centre

Anatole Collinet Makosso procédant au planting (P.3)

CRASH FINANCIER A LA BANQUE POSTALE DU CONGO

Silence, on enquête !

(P.5)

DIOCESE DE OUESSO

Rentrée pastorale

L'évêque de Ouesso, les prêtres et les participants à la session

(P.10)

Chers lecteurs

Des raisons techniques à l'imprimerie nous contraignent à paraître une seule fois la semaine, le mercredi. Dès que cette difficulté sera levée, nous reprendrons notre rythme bihebdomadaire. Avec nos excuses.

La Semaine Africaine

FOOTBALL

Crise dans le foot congolais : que se passe-t-il réellement?

(P.18)

EDITORIAL

Le vaccin, malgré tout

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation et d'Information Suéco, Ecole Conventionnée Evangélique, a le réel plaisir de vous informer que la rentrée en CAP et BP est fixée au 04 Octobre 2021 et au cycle supérieur en novembre 2021.

Pour toute information complémentaire, nos portes sont toujours ouvertes de lundi à samedi de 8h à 19h

- **Nos filières de formation sont : BTS & Licence Pro** : – Génie Logistique et Transport - Management des Ressources Humaines - Comptabilité et Gestion des Organisations - Marketing et Action Commerciale - Assistant de Direction - Banque et Finance - Réseau et Télécommunication – HSE – Tourisme – Hôtellerie – Restauration – Santé Publique.

- ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes :** Pâtisserie - Secrétariat Bureautique – Hôtellerie - Cuisine : ***Diplôme préparé : CAP - Durée de la formation : 6 mois***

  Maintenance Informatique et Réseau – Secrétariat Bureautique – Vendeuse en Pharmacie : ***Diplôme préparé : BP - Durée de la formation : 9 mois***

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

REMERCIEMENTS

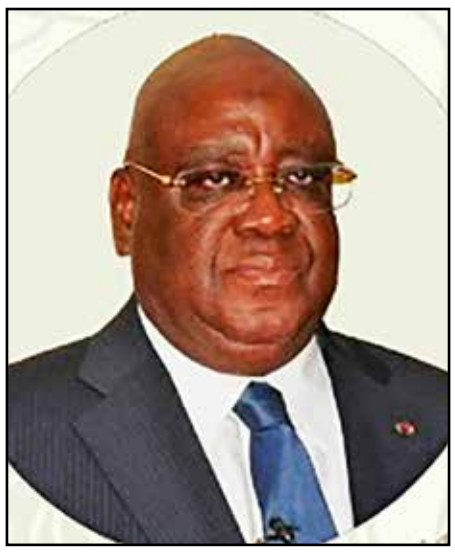

Virginie KOUMBA et les enfants remercient, du fond du cœur, pour l'assistance multiforme que vous leur avez apportée, à la suite du décès survenu le 26 août de leur époux et père, JUSTIN.
Ils ont été très sensible à votre présence à leurs côtés, ainsi qu'à toutes les marques de sympathie et les délicates attentions que vous leur avez témoignées.

Ils vous prie de trouver ici leur sincère gratitude.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers, 1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE MONAEL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 22 Octobre 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 26 Octobre 2021, sous le folio 202/2 N°1956, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: MONAEL;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: 44 Avenue Sambou Maurice, Quartier Culotte, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Commerce général; Importation et vente des produits alimentaires, matériaux de construction, électro-ménager; Habillement.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Madame KOUD née OPOMBA Ida Adrienne.
RCCM: CG-PNR-01-2021-B12-00448 du 02 Novembre 2021.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

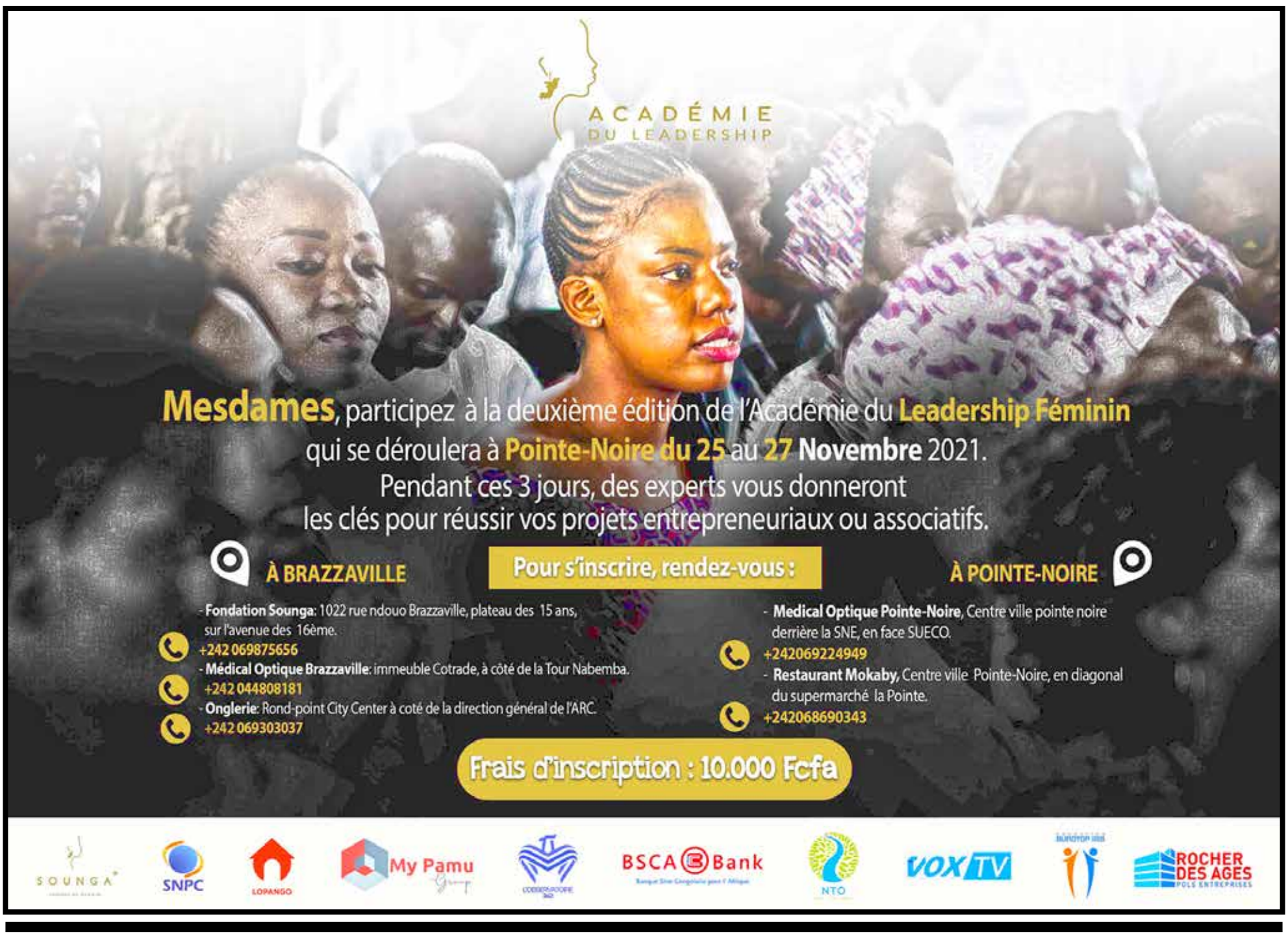

JOURNÉE DE L'ARBRE

Vers la création d'un massif forestier près de Ngo centre

La célébration de la 35e édition de la journée nationale de l'arbre a eu pour site officiel la plaine de Nganouo, à 27 km du centre de la sous – préfecture de Ngo. Dit 'La boussole' de par sa position de carrefour dans le département des Plateaux, c'est cet endroit qui a été choisi pour accueillir un massif forestier en tenant compte des conditions climatiques.

Le Premier ministre arrosant son plant en présence de Rosalie Matondo et de Nicolas Terraz

Samedi 6 novembre 2021, date de la célébration de la Journée nationale de l'arbre, a permis de lancer les plantations du projet Batéké BACASI (Batéké Carbone Sink) par le Gouvernement et le Groupe Total Energies. Ces plantations ont pour objectifs d'augmenter la superficie forestière nationale, en vue d'accroitre la capacité de stockage de carbone ; la création de nouvelles filières économiques avec le bois issu des plantations pour la diversification de l'économie nationale et la mise en place d'une véritable base pour l'émergence d'une économie verte.

La cérémonie a été placée sous le patronage d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, en lieu et place du Président de la République, qui n'a pu atteindre la localité de Ngo à cause des conditions météorologiques non favorables, car la pluie a été au rendez-vous. Malgré le temps lourd, cette cérémonie a connu la présence de plusieurs personnalités, dont Pierre Ngolo, président du Sénat, Isidore Mvoumba, président de l'Assemblée nationale, des membres du Gouvernement, notamment Mme Rosalie Matondo ministre de l'Economie forestière, des corps constitués nationaux, des diplomates accrédités au Congo, des représentants d'organisations internationales et Nicolas Terraz, directeur général exploration et production du Groupe Total Energies. Chacune de ces personnalités ont pu mettre en terre un plant d'acacia mangian, une espèce forestière.

Le massif forestier en création servira à la séquestration des puits de plus de 10 millions de tonnes de carbone sur une période de 20 ans et couvrira une superficie de 40.000 ha avec 976 plants par ha pour un écartement de 3,20 m. Au lancement du projet, 100 ha ont été aménagés pour placer les plants. C'est une réserve foncière qui s'étendra de la rivière Léfini à Ngo centre dans les Plateaux. La valeur du projet est de 250 millions de dollars américains. Nicolas Terraz, directeur général exploration et production de Total Energies, a rappelé que ce projet, en réalité a été véritablement lancé en mars de cette année avec la signature d'une convention entre les ministres de l'Economie forestière et des Finances avec la société Total Energies, ainsi qu'avec son partenaire Forest ressource management. *«Nous sommes très fiers de constater que ce projet va prendre forme aujourd'hui sur le terrain. Tout a été mis en œuvre pour lancer une première campagne de plantations dès cette année sur ce projet qui consistera à développer une forêt plantée sur 40.000 ha, 38.000 ha de forêt et 2000 ha de forêt associée à des activités agroforestières».* Il a ajouté que *«Le Bassin du Congo est un poumon qui fait respirer le monde comme l'a dit le Président de la République à la COP 26 qui se tient à Glasgow en Ecosse, au Royaume uni, un poumon qui peut également offrir une source d'emplois durables pour la jeunesse. Le projet BACASI s'inscrit pleinement dans cette vision d'une part en contribuant à la protection des forêts présentes dans la réserve de la Léfini et d'autre part en développant une nouvelle filière forestière durable en république du Congo. Notre compagnie prend le virage de la transition énergétique avec une ambition de neutralité carbone en 2050. Le rythme de planter sera près de 4000 ha par an pendant 10 ans pour atteindre les 40.000 ha du projet».*

Pour sa part, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, a dégagé l'intérêt du projet pour le pays et pour les changements climatiques constatés: *«C'est un projet d'envergure de création d'un puits de carbone à partir des plantations forestières et agroforestières, dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe Total Energies, une première en Afrique. Notre planète est en danger et l'humanité toute entière est en danger. Face à ce défi majeur, et dans le souci constant d'épargner le pire à notre planète, en leader écologiste et par ailleurs visionnaire, son excellence Monsieur le Président de la République se bat sans relâche pour l'instauration d'un management responsable des écosystèmes forestiers tropicaux»*. Elle a souligné que ce massif fourvoiera des emplois directs: *«Nous y veillerons particulièrement. 2 millions d'ha feront l'objet d'un système agroforestier en associant les arbres aux cultures vivrières au profit des populations riveraines et permettront de hausser le niveau de production vivrière de ces populations».*

Après avoir planté son arbre, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a livré ses impressions: *«Nous voulons, non seulement procéder à la compensation, mais à ce que soient arrêtées totalement pour l'humanité les émissions de gaz à effet de serre. Nous voulons aussi par la même occasion saluer Mme la ministre de l'Economie forestière qui a conduit ce projet et le ministre des hydrocarbures qui a accompagné le projet au nom du Gouvernement pour qu'il arrive à sa matérialisation aujourd'hui. Nous pensons que les congolais doivent tous se mobiliser pour que nous puissions être le modèle même, le berceau de l'Afrique verte, dont a parlé le Président de la République»*. Le Premier ministre a salué cette initiative: *«C'est la première à voir le jour et que nous devons déjà promouvoir. Nous espérons que les autres entreprises vont suivre pour que dans le cadre de leur responsabilité sociétale qu'elles puissent comprendre que nous avons un grand travail à faire pour limiter les émissions de gaz à effet de serre pour planter parce qu'au-delà de la plantation, c'est la diversification de l'économie».*

Philippe BANZ,
envoyé spécial à Ngo.

COOPERATION

Giacomo Durrazzo estime que les relations UE-Congo sont bonnes mais pourraient s'améliorer

Le président de l'Assemblée nationale Isidore Mvouba a reçu en audience le 28 octobre dernier le nouvel ambassadeur de l'Union Européenne en République du Congo, Giacomo Durrazzo.

Giacomo Durrazzo

Le diplomate européen a qualifié cet entretien de très riche. *«Nous avons parcouru ensemble les relations entre l'Union Européenne et le Congo, ainsi que l'Union Européenne et le Groupe Afrique Caraïbes et Pacifique; l'avenir de la relation avec la fin de l'accord de Cotonou et le nouvel accord de partenariat; les questions politiques notamment avec l'arrivée prochaine des futures élections; la coopération et l'aide au développement que l'Union Européenne met à la disposition du Congo. Nous avons évoqué un certain nombre de sujets relatifs à des projets en cours et les nouveaux programmes qui vont se mettre en place. C'était une rencontre très amicale et chaleureuse qui a permis d'évoquer tous ces sujets. Nous continuerons à maintenir cette coopération et ce travail avec l'Assemblée nationale qui joue un rôle très important dans la vie politique, économique et sociale du pays»*, a-t-il déclaré.

Pour lui, les relations sont très bonnes entre le Congo et l'Union Européenne. Mais, *«elles peuvent toujours s'améliorer. Mon travail est de renforcer et d'améliorer encore ce partenariat et relation. Je pense que nous avons un nouveau chapitre qui s'ouvre notamment avec le nouvel accord qui pour l'instant est appelé post Cotonou parce qu'il n'a pas encore un nom. Il va avoir probablement le nom de l'endroit où il va être ratifié. Je crois qu'il y a un avenir prometteur pour continuer ce partenariat et le renforcement de nos relations»*, a-t-il estimé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Le vaccin, malgré tout

Nous voyons s'enfler la méfiance à l'encontre du vaccin contre le coronavirus. Nourrie par des personnes dont l'apparence de sérieux et les titres rassurants ne donnent pas prise à une quelconque suspicion de mythomanie, la contestation se nourrit de chaque incident vrai qui s'étale dans les réseaux sociaux. Tout va dans le sens de conseiller de fuir ce vaccin qui nous est inoculé pour échapper à un complot ourdi depuis des officines obscures.

Le relâchement dont parlent les services officiels aurait pu s'affaiblir, diminuer et disparaître si la défiance ne venait pas des pays que nous avons souvent en exemple. Ou des chercheurs apparemment bien au fait de leur science, qui nous expliquent que telle molécule n'en est pas une ; que la découverte rapide du vaccin contre la COVID-19 est tout ce qu'il y a de plus suspect. Trop rapide pour être fiable, avance-t-on.

Et puis, sans même maîtriser les effets de cette flopée de vaccins qui s'enrichissent d'un nom nouveau chaque semaine, voilà qu'on veut nous obliger à nous faire vacciner! Tout en assurant que nous sommes libres de nous faire vacciner ou non, à condition d'accepter de passer un test trois fois par semaine, de porter un bâillon, ou d'exhiber un pass. Tout est fait pour nous contraindre à nous faire vacciner, en donnant à voir une hésitation mondiale qui veut passer pour du bon sens.

Et pendant ce temps, le nombre de décès, de personnes qui s'étaient pourtant fait vacciner, ne cesse de monter en flèche chez nous. Alors pourquoi se faire vacciner, si l'on doit tous mourir de la maladie dont le vaccin était censé nous protéger? Cet argument, asséné à longueur de journée dans les quartiers, finit par faire mouche. Il y a, disent les sceptiques, du suspect dans cette affaire !

Pourtant non ! Nous devons réaffirmer le bien-fondé de se faire vacciner en ces temps d'incertitudes. Aussi bien parce que nous ne connaissons pas bien le virus qui nous attaque que pour, justement, vivre assez longtemps pour nous en défendre. Se vacciner est la seule voie. Et n'oublions pas que toutes les autres maladies continuent de survivre autour de nous. Se faire vacciner n'élimine ni le paludisme, ni le diabète, ni le cancer. Il faut se le dire.

Il ne s'agit pas de choisir entre le vaccin et la mort ; il s'agit de survivre en se faisant vacciner. Le choix n'est pas non plus entre la liberté et la protection: le vaccin qui nous est inoculé renforce la résistance de l'organisme. Tout discours contraire fait le choix du risque mortel.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COUR SUPREME

Audience spéciale de réception des déclarations de patrimoine

Répondant à la disposition constitutionnelle que «tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celles-ci», trois ministres, Jean Jacques Bouya, Emile Ouosso, et Bruno Itoua ainsi que les directeurs de cabinet des membres du gouvernement, des présidents de certaines institutions, et trois magistrats, ont déposé leurs déclarations de patrimoine. C'était au cours d'une audience spéciale de réception tenue vendredi 5 novembre dernier sous la direction du premier président de la Cour suprême, Henri Bouka.

Jean Jacques Bouya

La présence de ces trois ministres à cette audience s'explique par le fait qu'ils n'étaient pas présents à l'audience solennelle du lundi 25 octobre dernier, consacrée aux membres du Gouvernement.
Le premier président de la Cour suprême a indiqué que cette audience de la plus haute juridiction nationale de l'ordre unique des juridictions de la république manifeste également l'attachement d'un peuple et de ses gouvernants aux valeurs de l'Etat de droit, s'entendant comme un Etat dans lequel tous ceux qui participent à la procédure d'édiction des lois y sont soumis au même titre que tous autres membres de la communauté nationale. *« En mots simples, l'Etat de droit est celui dans lequel la loi votée et promulguée est obligatoire à l'égard de tous, respectée par tous et, où, tous les citoyens, gouvernants et gouvernés, sont soumis à la loi»,* a-t-il rappelé. Henri Bouka a indiqué que les dispositions de l'article 55 de la Constitution du 25 octobre 2015 auraient pu *«rester lettre morte»* si le gouvernement n'avait soumis à la représentation nationale au sein du parlement qui l'a voté, un projet de texte devenu après promulgation, la loi n°4-2019 du 7 février 2019 relative à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique. Ainsi à chaque déclarant, le premier président de la Cour suprême, a en guise de rituel posé les questions habituelles: *«Pouvez-vous me déposer votre déclaration de patrimoine s'il vous plaît ? Sur l'honneur vous pouvez me rassurer que votre déclaration est exacte et sincère ?»*
En en prenant acte, le premier président de la Cour suprême a pris le ferme engagement de bien conserver ces déclarations tout en garantissant leur confidentialité. A l'issue de cette audience quelques autorités ont exprimé leurs sentiments.
Emmanuel Ondongo Olita, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption. Pour lui, la déclaration de patrimoine : *«C'est le travail en synergie: il y a eu tout d'abord la volonté politique. Ensemble nous avions fait un travail qui aujourd'hui a pu aboutir. J'ai fait de la déclaration des biens ma première préoccupation dès que je suis arrivé à la tête de cette institution. Il était utile que je le fasse, tous les Congolais, les cadres, sont alignés dans cette obligation récurrente. C'est une victoire de tous les Congolais, et ça peut permettre au pays d'avoir plus de portes ouvertes au niveau internationale»*
Jean Bruno Richard Itoua, ministre des hydrocarbures : *«Cet acte est une disposition constitutionnelle, la volonté du chef de l'Etat d'aller dans le sens de la gouvernance, dans l'obligation qui doit être d'aller vers un Etat de droit. Cette volonté aujourd'hui est mise en œuvre. Nous sommes enthousiastes à respecter les lois de la république ».*

Pascal-AZAD DOKO

CONGO-ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Le contre-amiral Benjamin Reynolds en visite au Congo

Directeur de la Base maritime du Commandement du Corps de la Marine des Etats-Unis pour l'Europe et l'Afrique, le contre-amiral Benjamin Reynolds sera bientôt en visite au Congo. Au cours de son séjour, il se rendra à Pointe-Noire et représentera le Département de la Marine des États-Unis au Grand African NEMO Naval Exercice de 2021.
L'Armée américaine est dévouée dans sa relation de longue date avec la République du Congo et disposée à échanger avec tous les Chefs d'Etat-Major de la Marine représentés lors de l'exercice de cette année. «La sureté maritime du Golfe de Guinée est une priorité absolue pour nos deux pays contre les menaces de piraterie, de vol à main armée, de pêche illégale, de pollution et d'autres activités maritimes illicites. En créant les conditions d'une meilleure sureté maritime, cet exercice est un moyen pour nous de travailler ensemble pour renforcer la prospérité et la croissance économique pour tous les pays de la région. Le Commandement du Corps de la Marine des Etats-Unis pour l'Europe et l'Afrique, dont le siège est à Naples, en Italie, mène toutes les opérations navales et interarmées, souvent en partenariat avec les alliés et d'autres agences, afin de faire progresser les intérêts nationaux des États-Unis, la sécurité et la stabilité en Europe et en Afrique», dit le communiqué de presse parvenu à notre rédaction.
Pour plus d'informations, veuillez contacter Madame Alisande Ross, Conseillère aux affaires publiques, à BrazzavillePAS@state.gov

RÉFORME DE L'ETAT

L'UE identifiera les réformes prioritaires comme aspects importants de son intervention au Congo

Après son accréditation comme ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo, Giacomo Durazzo, s'est entretenu vendredi 29 octobre dernier à Brazzaville, avec le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'Etat Luc-Joseph Okio. La coopération entre l'institution européenne et le Congo, en ce qui concerne les réformes dans ce département ministériel rattaché à la Primature était au centre de leur entrevue.

Giacomo Durazzo et Luc-Joseph Okio

Le diplomate européen a fait savoir que son institution est dans le lancement d'une nouvelle phase de partenariat avec le Congo à travers la mobilisation d'un nouvel instrument, le fonds européen de développement ayant touché à sa fin. Un nouvel instrument dénommé «Global Europ», «l'Europe Globale», est en phase de lancement. Et à travers ce programme, *«nous allons identifier les réformes, pas seulement les réformes de l'Etat, mais globalement celles qui sont prioritaires comme aspects importants de notre intervention en République du Congo.»*, a indiqué l'hôte de Luc-Joseph Okio.
Son excellence Giacomo Durazzo, estime que la Réforme de l'Etat est un aspect important dans la coopération entre l'Union européenne et le Congo, d'où l'institution européenne s'emploiera à apporter un soutien technique et financier au Congo. Il s'agira de trouver des voies et moyens pour appuyer le ministère dans la formation du personnel, etc.

Marcellin MOUZITA

CÉLÉBRATION DE LA TOUSSAINT

Pas d'engouement dans les cimetières publics

Célébrée le 1er novembre chaque année, la journée de la Toussaint dédiée au souvenir des défunts n'a pas connu d'engouement à Brazzaville. Le Gouvernement, qui avait procédé au dépôt d'une gerbe de fleur en mémoire de tous les Congolais décédés, a été représenté par Luc Joseph Okio, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'Etat. Le site choisi cette année pour la commémoration est le cimetière de la Tsiémé, en proie à la spoliation par des citoyens en manque de décence. Le ministre Okio était accompagné de Privat Frédéric Ndéké, administrateur-maire de Talangaï, le 6e arrondissement de Brazzaville.

Le ministre Luc-Joseph Okio déposant la gerbe de fleurs

Après avoir déposé la gerbe de fleurs à la stèle dédiée aux morts, le commis de l'Etat a expliqué son geste : *«c'est d'abord un jour de recueillement pour nous tous, un jour de respect pour tous ceux qui nous ont quittés. C'est pour cela que je viens au nom du Gouvernement, rendre hommage».* Il s'est aussi exprimé à propos de l'incivisme des citoyens qui squattaient et qui continuent à occuper illégalement les parcelles de terrain réservées au cimetière. Il est à *«constater que la politique de déguerpissement engagée par les autorités municipales se poursuit, parce que nous devons respecter cet espace qui est réservé aux morts».* Et Privat Ndéké a soutenu le propos du ministre en rassurant que *«l'opération de déguerpissement s'est faite en plusieurs phases. La première consistait à répertorier ceux qui habitaient à l'intérieur du cimetière…on a pu donc casser toutes les maisons qui étaient dans ce site-là. Et nous continuons à répertorier d'autres maisons qui se trouvent toujours dans le périmètre réservé au cimetière de la Tsiémé…pour raser définitivement les habitations qui restent ».*
A noter que le ministre Okio s'est réjoui de ce que les *«populations ont respecté les mesures barrières édictées par le Gouvernement pour limiter la propagation de la Covid-19. Ils ont bien fait de ne pas provoquer des attroupements dans les cimetières».* Cependant il a lancé un appel à cette même population à se faire vacciner. Car le vaccin reste, pour le moment, le meilleur moyen de se prémunir de la maladie, selon lui.

Marcellin MOUZITA

FONCTION PUBLIQUE

Vulgarisation de l'arrêté fixant la liste de médecins du travail

Le directeur général du Travail, Joseph Akondzo Nguiambo, a animé jeudi 14 octobre dernier, à Brazzaville, un point de presse relatif à la vulgarisation de l'arrêté n° 21400 du 16 août 2021 fixant la liste des médecins du travail référencés auprès du ministère en charge du travail. En vue de sensibiliser la presse et édifier l'opinion nationale. Car cet arrêté «vient combler un vide juridique existant depuis de longues années dans la réglementation du travail de notre pays».

Joseph Akondzo Nguiambo

Le directeur général du travail a tout d'abord rappelé qu'en date du 16 août 2021, le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, a en effet pris l'initiative de cet arrêté qui vient de combler un vide juridique existant depuis de longues années dans la réglementation du travail de notre pays. C'est ainsi qu'en sa qualité de gérant de la bonne application de la réglementation du travail, il se met en devoir de vulgariser ledit arrêté. Joseph Akondzo Nguiambo rappelle, par ailleurs, que l'arrêté n°21400 du 16 août 2021 s'inscrit dans la lignée de tous les textes d'application au code du travail qui furent pris au milieu des années 1980, pour fixer différents dispositifs et autres moyens d'action et d'intervention dans le champ de la sécurité et de la santé au travail. *«C'est dans ce troisième pilier stratégique que les médecins du travail trouvent toute leur place et doivent pleinement jouer leur rôle, notamment au sein des centres socio-sanitaires d'entreprise, des comités d'hygiène et de sécurité, des services de médecine du travail, etc.»,* a-t-il indiqué.
Le directeur général a rappelé en substance aux médecins du travail de ne pas perpétrer d'atteinte à la santé des travailleurs. L'Organisation internationale du travail indique dans ses récents rapports que chaque année, c'est environ 2,78 millions de travailleurs qui perdent la vie du fait d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
L'OIT estime, en outre, que chaque jour dans le monde 1000 personnes décèdent d'accidents du travail et 6500 meurent de maladies professionnelles.

Pascal AZAD DOKO

COVID-19

Avalanche de questions des députés

Face à la gravité de la pandémie du coronavirus, les deux chambres du Parlement ont prorogé le 2 octobre dernier l'état d'urgence sanitaire pour la 29e fois. Pour le Gouvernement, la situation est inquiétante et préoccupante. Les débats donnant lieu au vote à l'Assemblée nationale ont été francs et directs.

Ils étaient onze députés à prendre la parole pour exprimer leurs préoccupations, voire leur ras-le-bol devant la faiblesse de l'autorité de l'Etat à faire appliquer les différentes mesures édictées par le Gouvernement dans le cadre de la riposte contre la COVID-19. Le Gouvernement était représenté par le ministre d'Etat Pierre Mabiala, chargé des relations avec le Parlement; Aimé Wilfrid Bininga, de la Justice et Gilbert Mokoki, de la Santé.

Henri Zoniaba Ayimessone a voulu savoir si les mesures prises au niveau des aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire sont appliquées dans toutes les frontières du Congo.

Venance Monia a posé la question sur le délai de validation d'un vaccin. *«Est-ce qu'on ne peut pas passer à une phase de tests sérologiques pour voir si la personne à encore la capacité sérologique nécessaire pour se protéger contre la maladie»,* a-t-il suggéré.

Le député Bonaventure Boudzika a demandé au ministre de la Santé si une personne vaccinée pouvait encore être contaminée et contaminer les autres.

Quant à Jérémy Lissouba, il s'est interrogé sur la nécessité des mesures prises par le Gouvernement. Il a insisté sur le couvre-feu, notamment sur les horaires imposés les week-end et les jours fériés. *«Quelle est l'efficacité du couvre-feu»,* a-t-il questionné, tout en plaidant pour l'assouplissement de celui-ci pour le ramener à 23 heures, *«sachant qu'aujourd'hui, la meilleure arme pour enrayer la progression de la pandémie est la vigilance, la responsabilité, le respect des gestes barrières et la vaccination»*, a-t-il affirmé.

Pour Arnaud Accel Ndinga Makanda, rien ne se fait dans le cadre de l'opération *«Coup de poing». «Dans les départements, on ne porte presque pas les masques. Ça veut dire que les gens ne croient pas à ce que nous faisons. L'Allure avec laquelle les gens meurent maintenant devient très inquiétante. Quand nous parlons de variant, on ne sait pas quel type de variant circule au Congo et dans quelle proportion. Tout ça veut dire que nous ne maîtrisons rien»,* a-t-il indiqué.

Si Marcel Mbani a insisté sur la nécessité de connaître l'état réel de santé d'un individu avant de lui administrer le vaccin, le député Blaise Ambéto a, quant à lui, fait constater au ministre de la Santé que les gens ne respectaient pas les mesures barrières lorsqu'ils vont se faire vacciner. *«On ne prend pas, non plus, le soin de faire reposer la personne pendant 30 minutes, après la prise du vaccin. Une fois vaccinée, on laisse la personne se promener, ce qui est un danger»*, a-t-il regretté.

«Est-ce que les décès déclarés de la COVID-19 sont réellement ceux de la COVID-19?», s'est-il interrogé, tout en poursuivant: *«On est dans la période où, COVID-19 ou pas, il y a la grippe et la toux au mois d'octobre et décembre. Ce changement de climat, de la saison sèche à la saison des pluies, nous amène toujours ces maladies. Aujourd'hui, tout se résume à la COVID-19. Est-ce que le ministère de la Santé peut avoir les moyens de distinguer les décès COVID-19 et d'autres décès dûs aux autres pathologies qu'on a tendance à négliger aujourd'hui? Dès que vous avez la fièvre, c'est la COVID-19 comme si le paludisme n'amène pas la fièvre; dès que vous toussez, c'est la COVID-19 comme si la toux n'existe plus»*, s'est-il indigné.

Isidore Mvouba

Gilbert Mokoki

Un député a posé la question de savoir la part de responsabilité du Gouvernement au cas où quelqu'un venait à mourir après avoir pris le vaccin. Un autre a dénoncé la vente des pass-sanitaires aux personnes non vaccinées à hauteur de 20.000 F.Cfa. *«La virulence du variant delta peut-elle nous amener à envisager une troisième dose de vaccin? Dans l'hypothèse d'une troisième dose, doit-on continuer avec le même vaccin? Qu'en sera-t-il pour ceux qui ont reçu une dose unique»*. Telles sont les autres préoccupations soulevées par les députés.

Dans ses réponses, le ministre Gilbert Mokoki a apporté quelques éclaircissements. S'agissant de la prise de la 3e dose de vaccin, il a fait savoir que le Comité des experts n'a pas encore donné un avis favorable.

Concernant l'achat des pass-sanitaires, le ministre a dit être informé de la situation. *«On va s'en occuper»*, a-t-il promis. Et d'ajouter: *«Une équipe d'informaticien travaille pour produire un document sécurisé»,* a-t-il informé.

Si le coût des tests PCR est élevé au niveau des aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire, a dit Gilbert Mokoki, *«c'est parce qu'ils sont réalisés par une société privée avec laquelle nous avons signé un protocole d'accord. Elle paie ses droits et taxes».*

Le ministre Aimé Wilfrid Bininga a, pour sa part, reconnu la faiblesse du dispositif de contrôle tant des gestes barrières que du port obligatoire du masque. Il a précisé que le vaccin n'apporte pas une immunité totale. *«La personne vaccinée en cas de contact avec les autres, peut être contaminée et contaminer les autres. Voilà pourquoi, il faut toujours continuer à observer les mesures barrières»*, a-t-il soutenu, tout en insistant sur le maintien du couvre-feu à ses horaires habituels.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CRASH FINANCIER A LA BANQUE POSTALE DU CONGO

Silence, on enquête !

La Banque postale du Congo n'y a vu que du feu. Cible des cybercriminels, elle a été victime d'un piratage informatique, lequel a abouti à la disparition de la somme astronomique de plus de 2 milliards de francs CFA en l'espace de quelques semaines, rapportent plusieurs bonnes sources. Comment? Par qui? Et pour le compte de qui ? L'opinion est suspendue aux révélations de l'enquête en cours.

Le siège de la Banque postale

Ce n'est pas le casse du siècle, mais l'affaire s'avère embarrassante pour les autorités du pays. Des «hackers» ont dérobé pas moins de 2 milliards de francs CFA sur des comptes ouverts à la Banque postale du Congo (BPC) dont le principal actionnaire est l'Etat (80% du capital). Leurs cibles étaient les comptes les plus fournis. D'après les bribes d'informations distillées par des canaux officieux, ils seraient parvenus à entrer dans le système informatique de l'institution financière pour se servir sans encombre *«au moyen de cartes monétiques piratées aux codes quasiment identiques»,* affirme notre source. On dit que la somme délestée aurait pu grimper si la supercherie n'avait pas été levée à temps par *«la Banque centrale qui a donné l'alerte, intriguée par l'avalanche des retraits…»*.

Une enquête est en cours. Elle est menée par les services de police habilités et aurait déjà permis d'arrêter 8 présumés malfrats, parmi lesquels des agents de la Banque postale considérés comme complices, et d'entendre le directeur général.

L'image de la Banque postale, jusque-là réputée sérieuse et prudente, a pris un méchant coup de griffe. Motus et bouches cousues du côté des responsables qui auraient été lents à réagir, puisqu'ils étaient alertés déjà sur la perméabilité de leur système informatique. S'ils ne sont pas coupables, ils n'en assument pas moins une part de responsabilité en tant que hauts dirigeants, et sont quelque peu fragilisés par cette perte sèche.

Selon les témoignages, le système informatique piraté de la Banque a été installé récemment par une société camerounaise. Et comme un présumé malfrat arrêté *«à Pointe-Noire»* serait de nationalité camerounaise, pour nombre de Congolais tous les diables sont venus du puissant voisin du Nord. *«On exagère quand on les pointe du doigt. De toute façon, les cybercriminels étrangers ne pourraient être efficaces sans complicités. Il se peut que les acteurs soient des nationaux»,* estime un confrère.

En attendant que la justice, si elle est un jour saisie, tranche sur l'origine et la culpabilité du réel commanditaire, le casse perpétré à la Banque postale relance le débat sur la menace de la cybercriminalité. Quant aux clients de la banque, ils craignent les conséquences d'un éventuel préjudice.

Jean ZENGABIO

Coup d'oeil en biais

Nouvel accord en vue avec le Fonds monétaire international

Les services du FMI ont abouti à un accord avec les autorités de la République du Congo. Il porte sur une durée de trois ans et déboucherait sur une nouvelle facilité de crédit d'un montant de 1,1 milliard de dollars (environ 623 milliards de francs CFA) en échange d'engagements précis sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. C'est l'équipe du FMI dirigée par Pritha Mitra, dont la dernière mission à Brazzaville a eu lieu le 4 novembre dernier, qui l'a annoncé lundi 8 novembre 2021. Après le satisfecit de cette équipe, le sort du Congo passe maintenant par le Conseil d'administration du Fonds qui examinera en décembre prochain le rapport qui lui sera présenté pour décision.

Le président Sassou-Nguesso dérouté par la météo

Le Chef de l'Etat devait se rendre samedi 6 novembre à Ngo, dans les Plateaux, où il devait procéder à la cérémonie officielle de planting d'arbres à l'occasion de la 35e Journée nationale de l'arbre et du lancement des plantations du projet ''BACASI'' (Batéké Carbone Sink). Il est arrivé à Djambala, samedi 6 novembre, par jet. Malheureusement, la météo s'en est mêlée, ce qui ne lui a pas permis de se déplacer par hélicoptère pour Ngo. Finalement, après deux heures d'attente, le chef de l'Etat a rebroussé chemin pour accomplir son acte citoyen de planting d'arbres à sa résidence de Brazzaville dans un espace improvisé et aménagé.

Les reporters de DRTV éconduits à une activité du CSLC

Au cours d'une rencontre du CSLC (Conseil supérieur de la liberté de communication) avec les techniciens et installateurs des médias, des reporters de la chaîne privée de télévision DRTV (Digital-radio-télévision) ont été surpris, jeudi 4 novembre dernier, par la réaction du premier vice-président du gendarme de la Communication au Congo, Jean-Pierre Goma. Furieux, celui-ci leur a demandé de déguerpir de la salle avant le début de la réunion, en guise de représailles parce que mécontent de ne pas voir son image sur l'antenne de DRTV chaque fois que celle-ci diffuse les activités du CSLC. Geste incontrôlé ? Cela s'est passé devant tous les membres du CSLC qui sont restés coi. Le destin de la liberté de la presse au Congo est malmené par ceux-là même chargés de la protéger!

Les présumés assassins du secrétaire général de la préfecture de la Bouenza arrêtés !

Fin de parcours pour les présumés assassins, dans la nuit du 30 au 31 août dernier à Madingou, du secrétaire général de la préfecture de la Bouenza, Itoua-Odzoki, tous des Congolais. En effet, la Police judiciaire a mis la main sur trois des cinq d'entre eux, les autres étant en fuite à l'étranger, semble-t-il. Ils ont été présentés à la presse. A la suite de leur interrogatoire, le commandant de la police judiciaire affirme que les présumés malfrats « ont reconnu formellement avoir perpétré un cambriolage au domicile du secrétaire général ». Selon les enquêteurs, les mis en cause auraient avoué aussi qu'ils escomptaient trouver une petite fortune auprès de leur victime. Actuellement, les procédures de transfert de tout ce beau monde sont en cours de finalisation pour leur défèrement devant le procureur de la République.

Tenanciers de boîte de nuit interpellés à Ouenzé

Dans l'optique de tordre le cou à ceux qui transgressent les décisions gouvernementales liées au respect des mesures barrières contre la pandémie à coronavirus, les éléments de la Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR) de Brazzaville viennent de reprendre du poil de la bête. Notamment en accentuant les contrôles systématiques et ciblés contre les citoyens vivant à rebours de ces mesures, alors que le pays fait face à une troisième vague de la pandémie très contagieuse au regard du nombre toujours croissant des cas de contamination et des décès. Ainsi, jeudi 4 novembre dernier, ils ont fait irruption dans une boîte de nuit dénommée ''Privilège Club'', un type d'établissement dont l'ouverture est interdite au nom de la lutte contre la COVID-19. Elle était bondée, la musique y était déversée à fond la caisse. L'escouade a interpellé les gérants et confisqué le matériel de sonorisation.

Dolisie : assassinat crapuleux ou règlements de comptes ?

La semaine passée, les habitants du quartier ''Capable'' à Dolisie, la troisième ville du Congo, se sont réveillés sous le choc, après la découverte d'un corps sans vie et totalement calciné. Il s'agit de celui d'un homme répondant, semble-t-il, au nom de Dieudonné Malonga qui serait un agent du Centre de santé intégré de l'Armée du salut. Il a été retrouvé derrière une maison. Fait curieux, on a trouvé à côté du macchabé, une boîte d'allumettes, un bout de matelas, un drap et quelques documents. On se perd en conjectures sur cet acte crapuleux.

PARTI RENAISSANCE

Une messe de supplique pour la santé et la libération de J.M. Michel Mokoko

''Seigneur, nous implorons ta miséricorde pour que tu assistes et accordes la guérison à notre frère, le général J. M. Michel Mokoko''. Cette supplique a retenti plusieurs fois en l'Eglise St François de Tié-Tié, à Pointe-Noire. C'était le 30 Octobre 2021, au cours d'une messe demandée par André Gomes Gnali et les responsables du Parti Renaissance, avec la participation des militants, partisans et amis du général sus cité.

Les particpants à la messe

Une messe dite pour la santé et la libération du Général Jean Marie Michel Mokoko récemment réincarcéré. Ainsi l'ont défini les responsables du Parti Renaissance qui, en demandant cette messe ont voulu témoigner de leur amour envers leur leader. Et rendre grâce à Dieu. Car toute célébration eucharistique est une action de grâce, et qu'en toutes circonstances, que ce soit en moments de difficultés ou de joie, il faut rendre grâce à Dieu, et rien ne saurait nous séparer de l'amour du Christ, a dit le Père Didier Bozala.

Le célébrant reprenait ainsi dans son homélie la quintessence de l'évangile de Mathieu (Mt. 8, 5-13 En référence à ce Centurion (Commandant de l'armée romaine) qui demandait à Jésus la guérison de son serviteur. Une demande faite avec foi, et le miracle de la guérison se produisit, par la parole de Jésus Christ a précisé Père Didier Bozala. Ou encore ces supplications en l'épitre de St Paul aux Romains (Rm. 8, 35-39), sous les chants merveilleusement exécutés par la Chorale les Rois Mages de la Paroisse St François.

Hélas ils n'étaient pas très nombreux à cette messe les partisans et amis de Mokoko. ''C'est certainement par peur…ou peut-être que l'information demandait à être mieux relayée. Quoi qu'il en soit, ce qui compte ce n'est pas le nombre, mais plutôt le fait de prier, d'implorer la miséricorde de Dieu en faveur de la santé de notre frère qui est en prison. Il n'y avait rien de subversif'' a expliqué Jean Mankessi le Président de la fédération Renaissance de Pointe-Noire représentant Jean-Paul Bouity le Président National de Renaissance en convalescence.

Une collation a été servie à la fin de la messe.

Jean BANZOUZI-MALONGA

RÉSEAU AFRICAIN DE COMPÉTENCES URBAINES (RES'AU)

Lancement des projets de groupement d'intérêt économique au Congo

Le Réseau Africain de compétences urbaines a organisé le 30 octobre dernier, à Brazzaville, un conclave réunissant les membres de cette organisation venus du Niger, du Togo, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun et du Congo. En vue de lancer des projets de groupement d'intérêt économique (GIE). Il s'agit de la formation des membres du réseau et des acteurs de ville, ainsi que l'école africaine des métiers d'architecture et d'urbanisme. C'était en présence de l'adjoint au maire de Brazzaville, Guy Marius Okana, du président de l'Ordre des architectes du Congo, Antoine Beli Bokolojoue, et du commissaire général du RES'AU, Kome Karimou.

Guy Marius Okana

En effet, le RES'AU, est une organisation regroupant les architectes-urbanistes de l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU) de Lomé au Togo. Il a été créé le 28 mai 2017 à Abidjan avec comme objectifs d'orienter et de participer à l'initiative, à la réflexion et à la production du tissu urbain et de l'habitat, d'accéder aux financements innovants pour les projets urbains et de créer un cadre de rencontre périodique entre les acteurs de la production de la ville Africaine. Le RES'AU c'est aujourd'hui une trentaine de membres tous africains ayant impacté sur des projets de plus 300 milliards à travers le monde. *«Ce n'est donc pas qu'un simple regroupement de scientifiques. Mais un véritable parterre de professionnels aguerris dans les projets urbains»*, a indiqué Kone Karimou, commissaire général du RES'AU. Il a rappelé que le conclave de Brazzaville revêt un intérêt tout particulier parce qu'il est celui qui portera le RES'AU sur les fonts baptismaux. *«Ici commencera l'un de nos deux projets phares. Il nous permettra de dire au monde entier que nous sommes la preuve du possible, nous sommes l'Afrique qui gagne, nous sommes une Afrique qui veut inspirer l'exemple aux générations futures»* a-t-il soutenu. Le commissaire général du RES'AU a relevé par ailleurs que l'un des projets qui leur tient à cœur est le projet EAMAU'50 qui consiste en la réalisation d'un nouveau campus de leur école pour donner un cadre plus propice à la formation, aux études et rehausser l'image de l'école pour égaler les écoles similaires dans le monde. Ce projet est déjà dans sa phase études en vue d'aboutir à sa mise en œuvre. *«Le lancement de notre projet réformation commencera ici à Brazzaville par des formations exclusivement destinées aux architectes et aux urbanistes membres du RES'AU, il verra la participation, en tant que formateur, d'imminentes personnalités du monde politique, économique et scientifique dont le ministre ambassadeur Pierre Michel Nguimbi. Au terme de cette série de formations nous aurons des membres du RES'AU plus outillés à créer des entités économiques viables pour porter des projets fiables à travers l'Afrique et le monde »* a-t-il rappelé.

Ouvrant les travaux, le vice-président du conseil municipal et départemental de Brazzaville, Guy Marius Okana a indiqué qu'avec l'accélération du processus de décentralisation au Congo, les collectivités locales se voient confier des responsabilités de plus en plus croissantes dans de nombreux domaines, parmi lesquels la planification, l'aménagement du territoire et l'urbanisme. *«Votre conclave arrive donc à point nommé pour renforcer les connaissances et les compétences des acteurs locaux dans la gestion de ces domaines stratégiques de la vie urbaine »* a-t-il souligné.

«Ce conclave favorisera également l'implication des acteurs locaux africains dans la réflexion, le financement et la production de la ville africaine», a indiqué Guy Marius Okana. Pour le président de l'Ordre des architectes du Congo, Antoine Béli Bokolojoue, cette formation de partage d'expérience sur les outils de planification et d'aménagement des cités permettra aux participants de prendre en charge leurs propres villes.

Pascal-AZAD DOKO

PANDORA PAPERS

La jeunesse du parti Unis pour le Congo demande au Parlement la mise en place d'une commission d'enquête

Le bureau exécutif national de la jeunesse du parti Uni pour le Congo (UPC) s'est réuni le 30 octobre dernier à Brazzaville, sous la houlette de Lewis Mamboueni, président par intérim de cette organisation juvénile. A l'issue de cette rencontre, une déclaration a été publiée. En voici l'intégralité.

Après analyse minutieuse et approfondie de la situation, la jeunesse de l'UPC prie les deux chambres du Parlement de s'auto saisir et mettre en place une commission mixte d'enquête qui, après avoir interpellé les présumés coupables, engagera, si nécessaire, une procédure de destitution du Président de la République, Monsieur Denis Sassou-Nguesso, conformément à l' article 81 de la Constitution du 25 octobre 2015.

En parcourant cet article, il est écrit: *«pendant l'exercice de ses fonctions, le Président de la République ne peut par lui-même ou par intermédiaire, acheter ou prendre en bail des biens appartenant aux domaines de l'Etat et des collectivités locales. Il ne peut prendre part aux marchés publics et aux adjudications dans les administrations ou les institutions dans lesquelles l'Etat a des intérêts».*

Ainsi donc, le fait d'avoir utilisé sa fille Julienne Sassou-Nguesso, comme intermédiaire et sa représentante dans les sociétés écrans basées aux îles vierges Britanniques, comme l'indiquent les documents en possession de l'émission ''Cash investigation'', a mis en lumière la mafia qui règne au sommet de l'Etat congolais. La corruption internationale est devenue une pratique au sommet de l'Etat, afin d'acheter les consciences de certains responsables et dirigeants politiques. Le Congo est devenu un champ de ruines caractérisé par les antivaleurs: vols, gabegie, pillage systématique des ressources naturelles, éléphants blancs, etc. Un véritable manque à gagner pour un Etat comme le nôtre en matière de financement.

Aussi, les membres de la famille politique du Président de la République, tous brillent par les magouilles et scandales de tous genres. A titre d'exemple, au moment où le peuple congolais marche dans un ravin d'ombre où tous les clignotants socio-politiques et économiques sont au rouge avec une situation socio-économique invivable, Monsieur Denis Sassou-Nguesso, se fait le plaisir de se faire accompagner d'une délégation de 86 membres pour la COP 26 en Ecosse avec les fonds du contribuable congolais qui croupit dans la misère la plus totale.

En effet, le tableau apocalyptique que présente le Congo ces derniers temps est caractérisé par une jeunesse diplômée, mais désœuvrée, des hôpitaux insalubres et manquant de médicaments de première nécessité, des retraités maltraités, un corps d'enseignants composé en majorité des vacataires et volontaires non intégrés, les étudiants mendiants à cause des bourses qui n'existent quasiment plus...La liste est longue.

Pour contenir la colère du peuple congolais, le Pouvoir utilise comme mode opératoire: les menaces, les intimidations, la violence et la répression contre les activistes de la société civile et les acteurs politiques démocrates.

Abraham Lincoln, homme d'Etat, Président des USA (1809-1865), disait: «Vous pouvez tromper quelques personnes tout le temps, vous pouvez tromper tout le monde un certain temps mais, vous ne pouvez tromper tout le monde tout le temps».

En conséquence, nous, jeunesse de l'UPC, demandons à Monsieur Denis Sassou-Nguesso, de veiller au respect strict de la Constitution en garantissant l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale, le respect des traités internationaux.

Vive la République !

Vive l'Etat de droit !

Unis, nous pouvons !

Fait à Brazzaville, le 30 octobre 2021.

Pour le Bureau exécutif national de la jeunesse,

Le président par intérim,
Lewis MAMBOUENI

JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

Planter pour protéger l'environnement

La 35e édition de la Journée nationale de l'arbre a été célébrée sous le thème *«Plantons tous les arbres pour séquestrer le carbone et lutter contre les changements climatiques»* le 06 novembre dernier.

A Brazzaville, la cérémonie de planting d'arbre a été placée sous l'autorité de Mme Huguette Flore Ngokabe, Directrice départementale de l'Economie forestière, en présence des autorités civiles et administratives de la capitale. C'est la berge du fleuve Congo, à Mpissa, qui a été choisie comme site de planting par la direction départementale de l'Economie forestière, à l'occasion de cette 35e édition. Situé entre les ronds-points Kitengué et Zanga dia bangombé dans le 2e arrondissement Bacongo, au niveau de la corniche, ce site a une superficie de 3,5 hectares.

Dans son allocution, Huguette Flore Ngokabe a rappelé l'importance de cette journée et le rôle que joue l'arbre pour le bien être de l'humanité. La célébration de la Journée nationale de l'arbre est une occasion de sensibiliser, conscientiser les populations sur les bienfaits de l'arbre. *«La forêt est un réservoir de carbone parce que les arbres qui la constituent retiennent, absorbent le gaz carbonique, conservent le carbone et libèrent l'oxygène pour le bien de la respiration humaine»* a-t-elle déclaré.

Malgré la couverture en forêt qui occupe 67% du territoire national, le Congo n'est pas épargné par les aléas des changements climatiques qui ont modifié la pluviométrie du pays et occasionné des catastrophes naturelles. Prolongeant ainsi la saison sèche à plus de 4 mois.

Le reboisement et le boisement constituent une niche d'activité pour fournir des biens et services essentiels aux populations. C'est également l'arme idéale de lutte contre les influences climatiques négatives.

Sur ce site 8500 arbres ont été mis en valeur par le planting. Tous de l'espèce acacia : 6500 acacias spés et 2000 acacias samea.

Il s'agit d'espèces à croissance rapide qui soutiennent le sol, diminuent le risque d'érosion et luttent contre le réchauffement climatique.

Pour sa part, Dieudonné Bantsimba, administrateur maire de Brazzaville, a appelé les populations à prendre place aux côtés des gouvernants pour protéger l'environnement, et à finir avec les actes de vandalisme.

Sachant que le monde dans son ensemble traverse des moments de bouleversement climatiques, la lutte pour la sauvegarde de l'environnement concerne tout le monde. *«Là où ils sont dans leurs parcelles que chacun plante un arbre pour préserver l'environnement au niveau de Brazzaville qui est vouée aux catastrophes naturelles»* a déclaré le maire.

Le choix de ce site s'explique par le fait que la corniche est exposée aux attaques environnementales naturelles. *«Aujourd'hui nous sommes venus accomplir cet acte pour protéger cet espace environnemental qui est voué à l'érosion»* a-t-il ajouté.

Ce planting permettra de réduire le risque d'érosion.

La Journée nationale de l'arbre a été instituée en 1984 par le président de la République. Et à l'occasion de cette 35eédition, plusieurs associations, regroupements et sociétés évoluant dans le secteur du bois se sont joints à la direction départementale de l'Economie forestière pour accomplir cet acte citoyen et majeur pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Parmi eux, le Collectif des diplômés sans emploi de l'Ecole nationales des eaux et forêts, qui a loué l'initiative de la foire aux plants qui accompagne la Journée nationale de l'arbre. *«Nous membres du collectif des diplômés sans emploi de l'Ecole nationale des eaux et forêts nous soutenons cette initiative de Mme la ministre Rosalie Matondo»* a déclaré Lucien Mouyabi Ngounga, secrétaire général de cette association.

La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité passent par le planting d'arbre.

Barlain Djolvan ATIMAKOA
(Stagiaire)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

Le document sur le cadre stratégique soumis à la Task-Force

Le ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas s'est enquis mercredi 3 novembre 2021 à Kintélé des travaux de relecture du document sur le cadre stratégique (DCS) et des neuf annexes du Plan national de développement (PND) 2022-2026 qui ont été soumis à la Task-Force. La ministre a encouragé les experts à faire avancer les travaux.

Mme Ingrid s'entretenant avec le groupe d'experts

Les travaux ont été structurés en trois étapes. Par ailleurs, pour tenir compte des délais impartis, des cellules opérationnelles ont été mises en place afin d'élaborer chaque livrable du PND 2022-2026.

«Les experts ont travaillé avec rigueur, le temps est venu pour m'assurer que les différents groupes ont produit des documents de qualité. Les Congolais travaillent pour produire leur PND. Je viens constater et encourager les experts pour trouver des solutions à la crise économique qui secoue notre pays. Nous devons défendre le contenu du PND devant les parlementaires», a déclaré Mme Ingrid Ebouka-Babackas.

Pour Bethuel Makosso, coordonnateur des équipes des experts chargés de l'élaboration du PND 2022-2026, l'atelier s'est focalisé sur la relecture de l'ensemble des documents qui ont été préparés aux ateliers d'Owando. *«Il s'agit de revoir le cadre stratégique de développement qui est le document central du PND, mais aussi de revoir les neuf annexes. Les documents seront livrés à la Task-Force chargée des questions politiques, économiques et sociales. Depuis le début du processus, la ministre de l'Economie a été dynamique et efficace dans la manière de manager les projets. Le PND est un PND de nouvelle génération. Il s'agit d'une nouvelle approche qui est partie d'une vision du Président de la République. Il s'agit d'un PND qui a une vocation essentiellement économique. A la fin de ce Plan, on veut poser les bases d'une économie forte et diversifiée»*, a-t-il souligné.

A noter qu'Owando a constitué une étape déterminante pour la poursuite des travaux de finalisation du document d'élaboration du nouveau PND. Chaque groupe a examiné minutieusement les documents afin d'extirper d'éventuelles imperfections. Ce PND devrait être une solution pour booster l'économie congolaise qui est au ralenti depuis plusieurs années.

A N'K-K.

LA CONGOLAISE DES EAUX (LCDE)

Ouverture du point de vente de Mafouta

La Congolaise des eaux (LCDE) a désormais un point de vente à Mafouta dans le 8e arrondissement de Brazzaville. La cérémonie d'inauguration a été présidée vendredi 5 novembre 2021 par Alain Milandou, administrateur-maire de Madibou. En présence de Francis Ngombé, directeur départemental d'exploitation Brazzaville-Pool de LCDE et de Parfait Chrysostome Makita, directeur général de LCDE, de Simon Pierre Nkakamani, secrétaire général du quartier Mafouta, du personnel et d'autres invités.

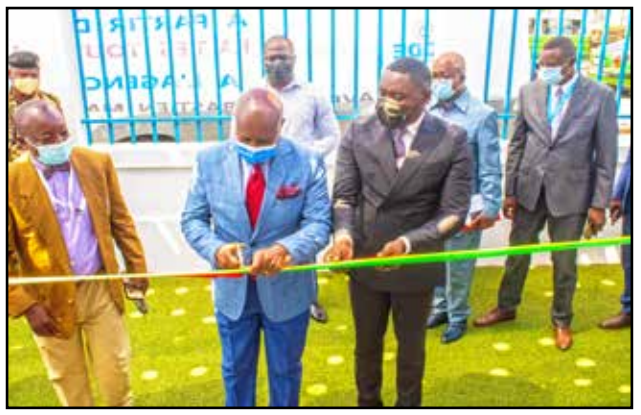

Alain Milandou coupant le ruban symbolique

Les travaux de construction de ce point de vente de Mafouta ont été exécutés sur appel d'offre par la Société de travaux Get Corp conformément au cahier des charges et portent essentiellement sur les gros œuvres et menus de travaux. Le bâtiment principal est construit sur une superficie de 142 m² et comporte une salle d'accueil, deux caisses, un guichet d'accueil de renseignement clients, un bureau du chef de pointe, une salle de réunion, une salle informatique, une salle de préparation, trois bureaux, des toilettes pour le personnel et pour les clients, etc.

Le nouveau bâtiment financé sur fonds propres à un peu plus de 80 millions vient s'ajouter à ceux déjà construits sous l'égide de la nouvelle direction, abritant la direction commerciale et de la clientèle, la direction des exploitations, l'agence de Moungali, la réhabilitation de l'agence de Nkouikou, la modernisation de l'agence de Mvoumvou à Pointe-Noire, sans oublier la réhabilitation en cours de la digue de Dolisie.

Pour Françis Ngombé, LDCE est à sa troisième année de vie. Beaucoup d'efforts ont été consentis depuis 2018 et le chemin à parcourir reste long, mais plein de promesse. Consciente de l'étendue de la tâche et des défis à relever, la direction générale continue de tout mettre en œuvre pour pérenniser l'amélioration de la qualité du service et de rester à l'écoute des préoccupations de ses clients pour mieux les satisfaire.

«Le projet d'extension du service d'eau potable dans les quartiers périphériques de Brazzaville (PEPS) qui est dans sa phase de mise en service des branchements, vient à coup sûr renforcer l'offre de desserte en eau potable et combler la demande de plusieurs quartiers: Ngampoko, Mayanga, Sangolo, Mbemba Landou et bien d'autres», a-t-il dit.

Le directeur départemental d'exploitation Brazzaville-Pool de LCDE a sollicité le concours de l'administrateur-maire de lancer un appel au civisme des populations sur les actes de piratage et de fraudes constatés sur les installations de LCDE.

Dans son mot de circonstance, Simon Pierre Nkakamani a souligné que la construction du point de vente de Mafouta vient écourter la distance que la clientèle parcourait pour toutes les opérations jusqu'à Bacongo. Les problèmes liés à la distribution trouveront une solution.

Le point de vente de Mafouta fait partie des 15 agences commerciales que compte LCDE. Il gérera plus de 3 000 abonnés. 10. 000 nouveaux sont attendus dans le cadre du PEPS. Le total pour 2022 sera de 13.000 abonnés.

Dans le sens de satisfaire sa clientèle, la direction générale de LCDE en partenariat avec les sociétés MTN et AIRTEL, va instituer dans les jours à venir des solutions de paiement électronique des factures d'eau via les produits Airtel et Mobile money.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

COOPÉRATION

Bolloré poursuivra ses investissements dans le domaine portuaire à Pointe-Noire et à Brazzaville

Le ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou-Nguesso a échangé vendredi 5 novembre 2021 avec Philippe Labonne, président de Bolloré Ports. Le développement des activités logistiques et des infrastrcutures au Congo était au centre de leur entretien.

Philippe Labonne et Denis Christel Sassou-Nguesso

Nous avons notamment fait le bilan auprès du ministre de la Coopération, du déploiement du projet de Terminal de conteneurs de Pointe-Noire qui est la base du développement du corridor. J'ai remercié le ministre pour l'excellente coopération des autorités pour permettre que ce projet se réalise. Nous avons créé plus de 1000 emplois sur Congo Terminal et au mois de décembre, ce port pourra manutentionner plus d'un million de conteneurs. Nous avons envisagé avec le ministre de poursuivre nos investissements dans ce domaine», a-t-il dit.

Les échanges ont porté aussi sur l'évolution positive dans le climat des affaires qui va permettre d'attirer des investisseurs qui viendront au Congo pour développer les activités de semi transformations et de distribution logistique dans la sous-région. *«Le groupe Bolloré est au Congo depuis plus de 60 ans. Nous avons parlé de la poursuite de nos investissements dans le domaine portuaire à Pointe-Noire et à Brazzaville, et de travailler au coté des autorités, un chemin qui permettra la relance du corridor ferroviaire»*, a indiqué le président de Bolloré Ports.

A-N'K-K.

FOIRE AUX PLANTS

Timidité dans la vente

Ouverte le 11 octobre dernier dans cinq localités du Congo: Brazzaville, Oyo, Pointe-Noire Dolisie, et Kinkala, la 5e édition de la Foire aux plants se poursuit sans interruption. Mais les pépiniéristes sont face à une absence d'engouement du public.

Une vue des plants

Ce constat présage d'une baisse d'activités pour les exposants, venus de tous les coins de la ville. Selon les pépiniéristes, l'absence des pluies due au dérèglement climatique contribue à la mévente des plants. Car, pour planter, il faut qu'il ait des pluies.

«La plupart de nos clients, sont des gens qui plantent à partir de 45 km et dans cette zone, il n'y a pratiquement pas de pluies», a déploré Edouard Massengo, arboriculteur.

Outre ce fait, le lancement de cette 5e édition a coïncidé avec la rentrée scolaire, qui a également favorisé la baisse de la clientèle.

Etant parents, les clients sont confrontés à l'obligation de préparer la rentrée de leurs enfants. *«Le mois d'octobre est un mois pendant lequel les parents préparent la rentrée scolaire. Voilà pourquoi la clientèle a diminué»*, a poursuivi Edouard Massengo.

Reine Bitemo, pépiniériste, a dit: *«le public vient pour découvrir les plants. La vente est timide. Les gens viennent pour apprendre, mais pour acheter ils sont encore réticents»*, a-t-elle déclaré.

Face à cette difficulté, tous les espoirs des exposants à cette 5e édition reposent sur la Journée nationale de l'arbre (JNA) qui vient d'être célébrée le 6 novembre.

Barlain Djolvan ATIMAKOA *(Stagiaire)*

CLUB ÉCONOMIQUE

Débattre des questions d'actualité économique congolaise et africaine

Pour répondre au besoin pressant de mise à disposition d'une information fiable, un groupe de huit journalistes, appartenant à des médias privés, dont certains professionnels retraités, ont pris l'initiative de lancer un club économique pour échanger et débattre sur les questions d'actualité de l'économie congolaise et africaine. Parmi, eux figure Véran Carrhol Yanga, secrétaire de rédaction du journal La Semaine Africaine. Le lancement officiel a eu lieu au Centre international de presse (CIP), à Brazzaville, samedi 23 octobre dernier. L'objectif visé est de combler le déficit constaté du traitement non approfondi de l'actualité économique dans les colonnes des journaux, sur les plateaux de télévision, dans les antennes des radios et dans les médias en ligne, afin que l'économie occupe une place de choix.

Laudes Martial Mbon

Le club économique, qui vient de voir le jour est une plateforme constituant un cadre de réflexion, de débats et d'échanges permettant désormais l'approfondissement et le traitement en toute objectivité des questions d'actualité liées à l'économie congolaise. Le coordonnateur du club économique Laudes Martial Mbon, journaliste indépendant, après avoir fait la présentation des potentialités économiques du Congo a édifié l'assistance sur l'intérêt d'un club économique, en donnant des réponses aux interrogations communes. Laudes Martial Mbon a pris l'engagement que le club va débattre et montrer les failles, les forces et les faiblesses de l'économie congolaise. Le Club abordera une diversité de sujets, dont ceux relatifs aux partenariats entre le Congo, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine de développement (BAD). *«Au moins une fois par mois, à compter de la date de lancement des activités, les journalistes membres du club tenteront en toute objectivité d'animer et de décortiquer les différents thèmes»*, a-t-il indiqué.

Le coordonnateur a ajouté qu'au cours des débats des analystes indépendants, des enseignants d'économie évoluant dans des universités publiques et privées seront associés aux échanges. Laudes Martial Mbon a annoncé que le tout premier grand débat sera organisé pendant ce mois de novembre.

A noter que le club économique est ouvert à d'autres journalistes de tous les médias. Il bénéficie, déjà de l'accompagnement de quelques partenaires.

Philippe BANZ

JOURNÉE DE L'ARBRE

La Commission diocésaine de l'environnement a planté ses arbres

Plus jeune parmi les commissions dans l'archidiocèse de Brazzaville, la Commission diocésaine pour la pastorale de l'environnement et le développement (CDPED) n'a pas voulu rater l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'arbre pour marquer son engagement. Samedi 6 novembre, un groupe d'une demi-douzaine de membres s'est rendu à la paroisse Saint-Marc d'Odziba, sans doute l'une des paroisses qui se prête le mieux à l'activité agricole, à 100 km au nord de Brazzaville, dans la plaine de Mbé.

Le vice-président Youlou plantant un safoutier

Accueillis par l'abbé Pascal Bamokéna, le curé enthousiaste de cette paroisse, agronome de formation, les membres de la CDPED ont posé le geste qui a occupé de nombreux amoureux de l'environnement ce jour-là : elle a procédé au planting d'arbres. Avant de s'y rendre, les écologistes de l'Evangile étaient passés à la Foire aux plants pour acquérir safoutiers, avocatiers, corossoliers et autres palmiers qui ont été portés en terre dans un terrain de deux hectares et demi mis à disposition par la paroisse. Ce geste, historique pour la jeune histoire de la Commission, deviendra un point central de son action pratique future. A la suite du Pape François qui, dans son encyclique célèbre Laudato

Si de 2015 appelle à se mettre ensemble à la sauvegarde de la Terre, *«notre maison commune»,* la Commission entend œuvrer dans le prolongement de ce magistère, que Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, a voulu partager avec toutes les paroisses de sa circonscription.

Le planting d'arbres, qui va se poursuivre et se consolider avec la culture de l'arachide et du maïs n'est qu'une parmi les activités de cette commission. Avant de se rendre à Odziba, elle avait visité les paroisses péri-urbaines de Linzolo et de Goma-tsé-tsé, à la fois pour aller à la rencontre des populations et se faire connaître, mais aussi marquer une autre de ses initiatives futures : développer le tourisme solidaire, particulièrement sur les lieux du patrimoine de l'histoire de l'Eglise au Congo.

La Commission diocésaine pour la pastorale de l'environnement et le développement est actuellement présidée par l'abbé Albert Kimbémbé qui en est l'aumônier. Absent pour une raison de deuil, il a confié la tête de la délégation qui s'est rendue à Odziba au vice-président Jean-Charles Youlou.

Dans la bonne humeur, la Commission entend repartir à Odziba dans les prochains jours et aussi régulièrement que cela sera nécessaire, pour surveiller les plantes cultivées, soigner les

Le curé de la paroisse

prochaines cutures et récolter ce qui pourra l'être afin de se constituer une cassette d'autonomie.

A.S. MIANZOUKOUTA

RECHERCHE MÉDICALE

Le Pr Francine Ntoumi veut transmettre la passion de la recherche

Le député de la 2e circonscription de Mossaka, Marien Mobondzo Endzonga, accompagné des nouveaux bacheliers, meilleurs élèves de chaque département du Congo a visité vendredi 5 novembre 2021 la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM) Christophe Mérieux. Ils y ont été accueillis par le Pr Francine Ntoumi, présidente de la FCRM.

Un groupe de bacheliers suivant les explications du Pr Ntoumi

La délégation a visité la Fondation, en passant par le laboratoire, la salle à laquelle est menée les opérations de séquençage dans la lutte contre la COVID-19 et bien d'autres. Les nouveaux bacheliers ont échangé avec le Pr Francine Ntoumi pour leur transmettre son ambition. Elle les a invités à plus de travail pour être des champions.

«Je suis très satisfait de la visite. J'ai des ambitions pour les sciences. En visitant la FCRM, j'ai été émerveillé et je ne me suis pas désorienté. Je veux m'affirmer dans les sciences», a indiqué Belone Ondelé Akondzo

«J'ai apprécié l'initiative de l'honorable, de visiter cette Fondation. Le Pr Ntoumi travaille dans la recherche de plusieurs maladies. C'est une femme qui sait transmettre de l'ambition, elle m'a transmis cette motivation et je compte me spécialiser dans les sciences. Nous savons que les femmes ne sont pas toujours mises à contribution, mais elle m'a boosté», a dit Vernella Lune Ibara.

Marien Mobondzo Endzonga a déclaré: *«Depuis deux mois, nous avons initié un centre d'encadrement pour les préparer au concours, quelques-uns ont satisfait pour faire la médecine. Nous sommes à la FCRM pour créer une certaine ambition pour leur avenir. Le Pr Ntoumi est une référence au plan mondial et c'est une fierté pour nous. Nous avons pensé que ces élèves doivent avoir des modèles à suivre et pour guider leurs pas dans le monde estudiantin».*

Pour sa part, le Pr Francine Ntoumi s'est réjouie de transmettre l'ambition à ces enfants. *«Je suis heureuse d'accueillir les meilleurs élèves de tous les départements du Congo. Cela répond aux objectifs du Programme femme et science de la Fondation. Cette année 2021-2022 la campagne de sensibilisation est placée sous le thème: «transmettre l'ambition». L'ambition doit se transmettre très jeune aux enfants pour qu'ils se développent avec ces deux objectifs. La porte est ouverte à tous ces élèves qui sont venus visiter, pour faire leur thèse ou y travailler. Ils doivent être ambitieux, se positionner dans leur domaine respectif»*, a-t-elle souligné.

Aybienevie N'K.-K.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°004/2021/OUESSO
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arrondissements	Requérants
01	2628 du 25/01/2021	Section H, bloc 231 bis ; Plle 6 ; Sup.: 481,43m²	Quartier Château d'eau (lot. ANAC)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	GNABOUYA Georgine BONGUI Arnold
02	2658 du 19/04/2021	Section E, bloc 77 ; Plle 6 ; Sup.: 450,00m²	Quartier Mboma (Zone Ecole Mboma)	Arrondissement n°2 Nbindjo	DODZOCK TOUAZOCK Ben
03	2527 du 03/02/2020	Section /, bloc / ; Plle / ; Sup.: 1.074,00m²	Quartier Bam 2 (Avenue Marien Ngouabi	Communauté urbaine de Souanké	Archain
04	2655 du 19/04/2021	Section A, bloc 153 ; Plle 20 bis ; Sup.: 414,75 m²	Quartier Faisceaux	Arrondissement n°1 Nzalangoye	DJOUOB Denise De Vincia
05	2660 du 23/04/2021	Section J, bloc 4 ; Plle 1 ; Sup.:400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	KEKOLA Patrice Bienvenu
06	2636 du 19/02/2021	Section A, bloc 20; Plle 1 ; Sup.: 424,56 m²	Rue Mambili . Quartier Mindongo	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Eglise Neo-Apostolique
07	2649 du 17/03/2021	Section B, bloc 23 ; Plle 17-18; Sup.: 1162,00m²	Quartier Birham-kiem (Zone de la presidence)	Arrondissement n°2 Nbindjo	OKOLA Roger Xavier
08	2657 du 19/04/2021	Section /, bloc / ; Plle / ; Sup.: 1.600,00m²	Village Peke (Route Nationale n°2)	Sous-Pref. de MOKEKO	SOKO David
09	2662 du 03/05/2021	Section F, bloc 42 ; Plle 3 ; Sup.: 561,26m²	Quartier Mometa	Arrondissement n°1 Nzalangoye	ADOU-DANGA Jean Bruno
10	2641 du 03/03/2021	Section /, bloc / ; Plle / ; Sup.: 4.000,00m²	Zone Lycée d'Excellence. Mokeko	Sous-Pref. de MOKEKO	OVAGA Jean Daniel
11	2666 du 20/05/2021	Section E, bloc 74 ; Plle 11 bis ; Sup.:265,00 m²	Quartier Ngongo	Arrondissement n°2 Nbindjo	BOUKA Magaina Joserence
12	2654 du 14/04/2021	Section B, bloc 13 ter; Plle 8; Sup.: 400,00 m²	Centre ville (Quartier sans fil)	Arrondissement n°2 Nbindjo	NDZA Rufin Boris
13	2644 du 09/03/2021	Section E, bloc 3 ; Plle 8 ; Sup.:1891,72 m²	Quartier Mometa (Av. Marien Ngouabi)	Arrondissement n°2 Nbindjo	MOIGNY Paul Victor
15	2661 du 26/04/2021	Section /, bloc / ; Plle / ; Sup.:11.204,06 m² soit 1ha 12a 04ca	Zone Lycée d'excellence	Sous-Pref. de MOKEKO	ILLOYE – GOUYA Daniel
16	2674 du 22/06/2021	Section B, bloc 13 bis; Plle 1; Sup.: 400,00 m²	Centre ville (Quartier sans fil)	Arrondissement n°2 Nbindjo	ABIBI née DIOUF fatou
17	2669 du 31/05/2021	Section A, bloc 181; Plle 3-4; Sup.: 1010,00 m²	Quartier Faisceaux (Avenue Meking)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Association Grand MIFI de Ouesso
18	2672 du 01/06/2021	Section /, bloc / ; Plle / ; Sup126.690,49 m²	Village Zoula Bodingo	Sous-Pref. de MOKEKO	DIMI Serge Guy Romain

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouesso, le 30 septembre 2021.

Le Chef de Bureau,
Alban Pie X OTORO

CENTRAFRIQUE

François Bozizé et ses acolytes sont à Ndjamena

A la tête de la CPC, la rébellion qui a échoué à renverser le président Touadéra l'an dernier, l'ancien président François Bozizé a trouvé refuge à Ndjamena, la capitale du Tchad. Une source a révélé samedi 6 octobre dernier qu'il s'y trouve en compagnie de ses fidèles lieutenants et d'autres chefs rebelles. François Bozizé avait reculé devant la contre-offensive des forces armées centrafricaines et leurs alliés russes et rwandais. Depuis, il se faisait discret, entre le nord de la Centrafrique et le sud du Tchad.

François Bozizé

Une autre source fait savoir que l'ancien président et désormais chef rebelle Bozizé qui a quitté le sud du Tchad pour Ndjamena où il réside dans une villa cossue, attendrait les avancées du processus de médiation initié par l'Angola et la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL).

Les autorités tchadiennes précisent que leurs homologues de Bangui ont été informés de cette démarche. D'autant que, si l'ex-président est actuellement au Tchad, c'est à la demande de l'Angola, selon le gouvernement tchadien.

Certains compagnons de Bozizé se trouvent actuellement dans le sud du Tchad, précisément à Moundou, et d'autres à Ndjamena. Il s'agit, entre autres, de Maxime Mokom, un des leaders anti-Balaka, Al-Khatim à la tête du MPC ou encore du général Bobo des 3R.

La CPC coordonnée par François Bozizé, a tenté de renverser les autorités centrafricaines le 13 janvier dernier. Eu égard à cela, un mandat d'arrêt a été initié contre lui.

Déchu du pouvoir par la coalition armée Séléka dirigée par Michel Djotodia en décembre 2013, le général-président François Bozizé se réfugie en Ouganda, en passant par le Soudan du Sud. Il revient à Bangui clandestinement, 6 ans plus tard. Dans un premier temps, il envisage de candidater à la présidentielle de 2020. Mais la Cour constitutionnelle invalide sa candidature. C'est alors qu'il s'active pour un plan B, en prenant rapidement la coordination de la CPC. Un mouvement rebelle constitué des ex-Sélékas et des groupes anti-Balakas.

Après sa tentative avortée, François Bozizé reste plusieurs semaines dans son fief de Bossangoa, avant de s'enfuir vers le Sud du Tchad, à Moundou où une délégation de la CEEAC l'a rencontré, avant d'aller à Ndjamena.

A rappeler que l'ancien président centrafricain fait toujours l'objet d'un mandat d'arrêt depuis 2013. Mais ce dernier n'a jamais été appliqué. Une nouvelle procédure a été ouverte contre lui le 4 janvier dernier par le parquet de Bangui, pour atteinte à la sureté de l'Etat.

Gaule D'AMBERT

TURQUIE-TCHAD

Réchauffement de la coopération bilatérale

Le général Mahamat Idriss Déby, président du Conseil militaire de transition du Tchad s'est rendu mardi 26 octobre dernier à Ankara sur invitation du président turc Recep Tayyip Erdogan. Il était accompagné entre autres, de son Premier ministre et de son ministre des Affaires étrangères. L'objectif de cette visite a été de relancer et consolider la coopération bilatérale entre les deux pays qui entretiennent d'excellentes relations d'amitié.

Mahamat Idriss Déby et Recep Tayyip Erdogan

Au menu de cette visite, des accords sur tous les plans, notamment sur le plan économique, celui de la santé, sur le plan sécuritaire ont été paraphés entre les deux parties. La Turquie est un pays qui se veut ami du Tchad, et le Tchad entend diversifier ses partenaires à travers le monde. La visite du président tchadien de transition a tenu ses promesses. Cette visite est intervenue quelques jours après la mini-tournée du président Recep Tayyip Erdogan en Afrique.

Au cours de ce déplacement, le président turc avait visité l'Angola où il avait été reçu par le président Joao Lourenço, le Nigeria par Muhammadu Buhari et le Togo par Faure Gnassingbe. Déjà en début d'année, il avait effectué une autre tournée sur le continent en Algérie, au Sénégal et en Gambie. Au mois de décembre de l'année en cours, il est prévu à Istanbul, l'une des principales villes de la Turquie, le sommet Turquie-Afrique auquel prendront part plusieurs les chefs d'Etat du continent. Le président turc implique son pays en Afrique, en intensifiant des échanges diplomatiques et économiques avec le continent.

A.P MASSAMBA

RD CONGO

Denis Kadima Kazadi, nouveau président de la CENI

Le nouveau président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) Denis Kadima Kazadi a prêté serment selon la formule: «Respect de la Constitution et des lois de la République. Garder les secrets des délibérations et du vote même après la cessation de mes fonctions à la CENI». Ces mots ont été également répétés tour à tour par les autres membres de la nouvelle équipe investie par le président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Denis Kadima Kazadi

C'était devant la Cour constitutionnelle réunie, avec à sa tête Dieudonné Kaluba Dibwa, président de cette institution, ainsi que devant Jean-Paul Mukola Nkokesha, procureur général de la République. La cérémonie a eu lieu y a quelques jours à Kinshasa, en présence du président sortant de la CENI Corneille Nangaa qui la veille avait fait ses adieux à ses anciens collègues et collaborateurs. On y a aussi noté la présence des présidents des deux chambres du Parlement, du Premier ministre, ainsi que des diplomates.

La salle d'audience pas assez vaste n'avait pas permis de recevoir un grand monde, mais cela n'a pas empêché des partisans de l'Union sacrée de se rassembler devant le bâtiment de la Cour constitutionnelle. L'événement a donné lieu à des nombreuses réactions politiques en RD Congo, suivie d'une déclaration conjointe de la Communauté internationale. 17 pays ainsi que l'Union européenne ont pris position commune. Ils ont noté «à regret que les parties prenantes ne sont pas parvenues à un consensus. Consensus qui *«constitue un élément important pour renforcer la confiance à l'égard du processus électoral à venir»*.

Dans la foulée, la Communauté internationale a appelé les autorités du pays à *«rechercher l'adhésion et la confiance de tous, de tous les acteurs concernés notamment les partis politiques et la société civile»*. De même, elle a souligné les étapes qu'elle a qualifiées de cruciales. Au nombre desquelles: la révision de la loi électorale, le lancement effectif du processus d'identification et d'enrôlement des électeurs, l'établissement d'un budget idoine et d'un calendrier électoral respectant les échéances constitutionnelles.

Les pays partenaires disent encourager la CENI à renforcer sa redevabilité. Ils appellent aussi les parties prenantes à se concerter. Tout ceci en vue d'un objectif: assurer la crédibilité et le bon déroulement des futures élections, qu'ils souhaitent transparentes, libres, inclusives dans les délais prévus par la Constitution.

Alain-Patrick MASSAMBA

Tarifs d'abonnement

Congo	182 Euros
6 mois	Autres pays d'Afrique
Retrait sur place: 15.600	96 Euros
Expédié: 23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place: 31.200	96 Euros
Expédié: 46.800	192 Euros
France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
91 Euros	100 Euros
	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«EQUAFLIGHT SERVICE» SARL
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de Francs CFA: 100 000 000
Siège social: Aéroport Maya-Maya, Boîte postale: 2927, BRAZZAVILLE,
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG/BZV/07 B 448

ETABLISSEMENT SECONDAIRE: CG-PNR-01-2012-B20-00539

NOMINATION D'UN DIRECTEUR-GENERAL ET FONDE DE POUVOIR

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire de la société «EQUAFLIGHT SERVICES SARL», en date du 07 juillet 2021, enregistré à Pointe-Noire, le 21 Juillet 2021, folio 13513, n ° 1608 ; les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

► Nomination de Monsieur Philippe Jean Henri BENAZETH en qualité de Directeur-général et Fondé de Pouvoir, en remplacement de Monsieur Seydou THIAM;

► Pouvoirs pour les formalités.

Mention modificative a été effectuée par dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 octobre 2021, sous le n° CG-PNR-01-2021-B-01132, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 18 octobre 2021

Pour menton et avis.

DIOCESE DE OUESSO

Rentrée pastorale

Le diocèse de Ouesso a organisé du 20 au 22 septembre 2021 à l'évêché, la session pastorale pour l'année pastorale 2021-2022. Prêtres, religieux, religieuses, laïcs venus des différentes paroisses et communautés du diocèse de Ouesso, ainsi que les séminaristes ont marqué de leur présence la rencontre qui ouvre les portes de la nouvelle année pastorale. La session avait pour thème: *«Un regard d'évaluation et de projection des activités pastorales dans notre diocèse.»* Tous les participants, réunis autour de l'évêque du lieu, Mgr Yves Marie Monot, n'ont pas été en marge des questions cruciales liées à la vie pastorale du diocèse. C'est ainsi que, après une évaluation des activités présentées par chacune des douze commissions constituées, suivant les secteurs essentiels de la vie du diocèse, plusieurs propositions ont été émises en vue de l'amélioration des activités pastorales.

Après la session

Apres ces trois jours de session, le presbyterium s'est réuni (rencontre entre les prêtres et l'évêque) où ont été approfondies les questions soulevées lors de la session.

Le dimanche 26 septembre 2021, le diocèse de Ouesso, réuni autour de son évêque, Mgr Yves Marie Monot, a célébré à la cathédrale Saint Pierre Claver, une messe d'action de grâce, marquant à la fois la fête patronale de la paroisse cathédrale, l'ouverture de l'année pastorale, et l'envoi en mission des ouvriers apostoliques (affectations). Au cours de cette célébration Eucharistique, Mgr Yves a exhorté les fidèles chrétiens sur le sens du service, de la solidarité et de la charité fraternelle à l'instar du bon samaritain qui n'a pas cherché les origines ethniques ou culturelle de l'homme blessé, roué des coups par des bandits et couché au sol. Mais il le prit, le chargea sur sa monture et alla le soigner. *«Voilà un exemple parfait de l'amour du prochain que Jésus nous propose aujourd'hui. C'est un exemple que nous devrions suivre pour l'élévation, mieux l'évolution de notre pays. En effet, combien de personnes cherchent d'abord à savoir d'où son prochain est ressortissant pour lui offrir une aide? Unissons-nous alors pour une société meilleure»*, a-t-il conclu.

Au cours de cette messe, il y a eu lecture des recommandations prises lors de la session pour revitaliser et étendre notre action pastorale diocésaine. Il s'agit entre autres: - Demander à chaque catéchumène d'avoir sa propre Bible pour une formation continue. - Initier un comité d'apostolat biblique, où la Parole de Dieu sera enseignée sérieusement. - Bien suivre la présence aux cours de catéchisme pour l'administration des sacrements. - Valoriser les lieux de formation (homélies, récollections, triduum, neuvaines et autres…) - Instaurer et redynamiser dans chaque paroisse un groupe de vocation et bien suivre les aspirants et aspirantes; - Donner de l'importance à l'accompagnement des jeunes qui aspirent à la vie consacrée par des familles chrétiennes; - Promouvoir une franche collaboration entre les équipes presbytérales et la CDPEJ (Commission Diocésaine pour la Pastorale de l'Enfance et de la Jeunesse); - Promouvoir les activités de la pastorale de la famille dans toutes les paroisses du diocèse; - Travailler à une bonne connaissance mutuelle entre Bantou et Autochtones pour une meilleure collaboration; - Mettre en place une commission destinée à la formation pour le service liturgique; - Ne pas tabler les retrouvailles de mouvements enfants seulement à la danse et aux fêtes, mais mettre un accent particulier sur la formation; - Prévoir une cérémonie d'engagement des choristes; - Organiser une rencontre des aumôniers de la PENORD (Province ecclésiastique du nord) avec la commission justice et paix pour l'efficacité de la pastorale en milieux pénitentiaires ; - Renforcer la collaboration entre l'équipe des aumôniers et les autorités pénitentiaires et judiciaires; - Soutenir les actions de la Caritas par la charité qui fait partie de la vie chrétienne; - La création d'un complexe technique avec toutes les filières pour renforcer notre ministère éducatif; - Uniformiser la qualité de l'enseignement dans tous les établissements scolaires catholiques; - Réfléchir sur la suite de la formation des écoles O.R.A ; - Soutenir les actions de la Radio Maria par les dons et animations; - Penser à l'autofinancement des commissions et services.

Enfin, il y a eu publication des affectations des ouvriers apostoliques pour cette année pastorale 2021-2022, conformément aux recommandations de Jésus, Bon pasteur. Car, pour le cas qui est le nôtre, la mission consiste à se mettre en route, partir vers les confins du monde dans le but d'annoncer l'Evangile et de ramener les âmes à Christ. C'est d'ailleurs Lui-même qui le recommande: *«Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur le terre. Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et enseignez-leur tout ce que je vous ai prescrit. Et moi, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde»* (Mt 28, 18-20). Ces paroles fortes de Jésus lues et commentées par l'évêque au début de la session resteront au cœur même de cette nouvelle année pastorale. Car, a rappelé l'évêque, dans notre diocèse, la moisson (mission) est abondante et les ouvriers encore peu nombreux.

Benjamin Noriel ITOUA
Séminariste du diocèse de Ouesso
2ème année de Théologie

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

La paroisse Saint Jean-Baptiste s'apprête à célébrer ses 50 ans

Située au nord-Est de Brazzaville, vers la ceinture maraîchère de Talangaï, dans les encablures du viaduc, une voie goudronnée servant à la deuxième sortie nord, la paroisse Saint Jean-Baptiste s'apprête à souffler sa 50e bougie, samedi 20 novembre 2021. Les préparatifs de ce jubilé d'or vont bon train, et occupent de plus en plus l'actualité des fidèles laïcs de cette paroisse. Les mouvements d'apostolat s'activent, les différentes sous-commissions techniques mettent les bouchées doubles, à l'instar des sous-commissions historique et communication que dirigent Pascal Biozi Kiminou qui ont déjà bouclé leurs travaux de rédaction et ficelé les devis financiers.

L'église Saint Jean Baptiste

L'équipe presbytérale et le comité d'organisation multiplient les réunions avec les acteurs concernés pour se rendre compte du travail déjà réalisé, afin de ne plus rien laisser au hasard. Les travaux de construction de la maison du cinquantenaire vont vers l'achèvement. La célébration de ce jubilé d'or sur le thème: *«Et moi, je suis avec vous, tous les jours jusqu'à la fin des temps»* (Matthieu 28, 20) aura lieu le samedi 20 novembre prochain, au cours d'une messe solennelle à 9h30, célébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville.

Déjà, plusieurs activités sont en cours, pour marquer cet épisode important de l'Eglise de Brazzaville. Au menu des activités, un tournoi de football et de ndzango, un concert des mouvements d'apostolat jeunes, une conférence pour donner la parole aux anciens, pionniers de cette église. Toutes ces activités étalées du 17 octobre au 17 novembre annoncent des moments grandioses, au cœur d'une chrétienté connue pour son caractère cosmopolite.

En réalité, le ton des préparatifs de ce méga anniversaire avait été donné le 24 juin 2018 lors de la pose de la première pierre pour la construction de la maison du cinquantenaire par Mgr l'archevêque. Pour cette année jubilaire, les activités des mouvements d'apostolat ont repris le dimanche 17 octobre dernier après trois mois de répit, à l'occasion de l'ouverture de l'année pastorale 2021-2022. A cet effet, l'abbé Alexis Tobangui a envoyé en mission près d'une trentaine de catéchistes. Ensuite, il a présenté à la communauté paroissiale le logo du jubilé symbolisé par un chiffre 50 dans un grand cercle, ainsi que la prière qui l'accompagne. Les œuvres et souvenirs du jubilé qui s'articulent autour de trois axes prioritaires: construction de la maison du cinquantenaire; construction de l'autel et l'ambon de l'église en marbre; vente du pagne uniforme souvenir du cinquantenaire sont en cours. Les activités déja réalisées: concert des chorales et des mouvements d'apostolat du 5 au 6 novembre, triduum paroissial du 8 au 10 novembre. Les activitées en cours: Conférence sur l'historique de la paroisse vendredi 12 novembre, journée portes ouvertes et culturelle samedi 13 novembre, opération salubrité (Salongo) mercredi 17 novembre.

Voici la prière du jubilé. Dieu notre Père, nous te rendons grâce pour les 50 ans et nous te bénissons pour notre Eglise.

Pour ce jubilé, nous confions à ta divine miséricorde tous les fils et toutes les filles de notre paroisse, afin que nous formions, de jour en jour, une Eglise famille selon le cœur de Jésus.

Viens Esprit d'amour et de vérité!

Transforme-nous en disciples-missionnaires, pour ceux qui ne connaissent pas encore ton Saint nom.

Avec la Vierge Marie, Notre-Dame de la paix, nous te confions tous les ouvriers apostoliques qui ont œuvré pour l'édification de notre Eglise.

Par l'intercession de Saint Jean-Baptiste, serviteur et témoin du Christ, donne à notre paroisse d'être toujours plus ardente dans la foi fraternelle avec tous et missionnaire de la Bonne nouvelle.

Amen!

Pascal BIOZI KIMINOU

PAROISSE NDONA MARIE DE MFILOU-NGAMABA (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Profession perpétuelle de sœur Gladie Boungou et jubilé d'argent des sœurs Adèle Wanzio, Anne Ngoka et Viviane Onguiélé

Sœur Gladie Prisca Boungou Diamesso a fait sa profession perpétuelle dans la congrégation des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie (FMM) et trois religieuses: sœurs Adèle Wanzio Nsamba, Anne Ngoka Bondo et Viviane France Onguiélé ont renouvelé leurs engagements à la suite du Christ. Elles ont le jubilé d'argent, soit 25 ans de vie religieuse, jour pour jour qu'elles ont fait don de leur vie au Seigneur dans la congrégation des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie. C'était dimanche 12 septembre 2021, 24e dimanche du temps ordinaire, au cours d'une célébration eucharistique présidée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, concélébrée par les abbés Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires, du clergé et porte-parole de la curie épiscopale, Vincent de Paul Malonga, curé de la paroisse, et plus de quinze de prêtres.

Sœur Gladie Prisca Boungou Diamesso et les religieuses à l'honneur devant la supérieure

Au nom de la paroisse à l'honneur, le curé a souhaité la bienvenue à l'évêque émérite de Kinkala pour avoir accepté de présider cette célébration eucharistique: *«Nos cœurs gémissent de joie. Joie de vous accueillir dans cette paroisse Ndona-Marie. Merci à sœur Julienne Makosso Kambissi, supérieure provinciale des sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie d'avoir choisi notre paroisse pour vivre cet évènement. Soyez les bienvenus.»*, a-t-il déclaré.

A rappeler que la congrégation des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie fut fondée le 6 janvier 1877 par mère Marie de la Passion en religion (en famille Hélène de Chappotin) dans le grand-élan missionnaire du XIXe siècle.

L'institut des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie (FMM) est à l'œuvre dans 73 pays des 5 continents. Il fait partie de la famille Franciscaine. C'est en 1910 que les premières (FMM) arrivèrent en terre congolaise, précisément à Boundji.

Aujourd'hui, la congrégation est à Ouesso, à Nkayi et à Brazzaville et depuis 2004 au Cameroun notamment à Kouoptamo et à Yaoundé. Il y a près de 150 ans, le visage de la mission a changé, comme celui du monde et de l'Eglise.

Mais le commandement du Christ reste le même: *«Allez, de toutes les nations faites des disciples.»*

L'institut des Franciscaines missionnaires de Marie a ses accents marquants. C'est dans cette famille religieuse que sœur Gladie Prisca Boungou Diamesso s'est définitivement engagée par les vœux perpétuels. Et que les trois autres, sœurs Adèle Anne et Viviane France ont encore renouvelé leurs vœux. Les religieuses des Franciscaines ont été assistées par d'autres congrégations telles que Sainte Marie Madeleine Postel, les parents, amis, connaissances et la communauté paroissiale de Ndona-Marie, paroisse d'accueil. Ils étaient nombreux pour soutenir les professes par la prière.

La messe a été animée par la chorale Père Durand de la quasi-paroisse Saint Théophile de Ngamounkassa et la Scholas populaire de Ndona-Marie.

A rappeler que le père biologique de sœur Boungou *«Tata»* Boungou Jean Baptiste, était membre actif de la Scholas populaire.

Dans son homélie, tirée de l'évangile de Marc 8, 27-35, Mgr Louis Portela Mbuyu a martelé sur la vocation et l'exhortation de Dieu à répondre à l'appel du Seigneur. Marchez à sa suite, portez la croix, comme disciples. Ce n'est pas vous qui avez choisi le Christ, c'est moi qui vous ai choisi. Communier profondément, c'est aujourd'hui que le Christ vous appelle continuellement à le suivre. Le passage évangélique de ce dimanche représente un tournant décisif dans la vie et le ministère du Christ. Après plusieurs mois de vie avec les disciples, Jésus veut s'assurer que les derniers ont saisi sa véritable identité, Chemin faisant, il les interrogeait: *«Pour les gens qui suis-je?»*

Au disciple qui voulait prendre les commandes pour lui tracer la route à suivre, le Christ rappelle que sa place est derrière le maître, dans une attitude d'obéissance et de confiance. La croix portée par le Christ et celle de notre vie quotidienne demeureront jusqu'à la fin des temps.

Après l'homélie, Sr Julienne Makosso Kambissi, supérieure provinciale des sœurs Fmm du Congo-Brazzaville et du Cameroun, a commencé le rite de la profession perpétuelle de sœur Gladie Prisca Boungou Diamesso qui s'est déroulé par la litanie des saints. Après l'appel de la jeune professe par la provinciale, la supérieure lui a remis l'anneau en symbole de l'alliance que le Christ scelle aujourd'hui avec sœur Gladie, signe de son appartenance totale et définitive au Christ.

Chemin faisant, il y a eu renouvellement de vœux des sœurs jubilaires Adèle, Anne et Viviane pour leurs 25 ans de vie consacrée à l'Eglise.

La profession solennelle a été suivie du mot de remerciements de Sr Gladie et celui d'envoi par la supérieure provinciale. Sr Julienne Makosso Kambissi.

Intervenant en dernier, Mgr Louis Portella Mbuyu a rappelé que le combat et la justice sont la principale mission de la communauté.

Juvet-Pierre NGOUONO
Secrétaire général du Conseil pastoral et paroissial de Ndona Marie de Mfilou Ngamaba

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

La paroisse Saint-Esprit de Moungali a fêté ses 70 ans

L'une des plus anciennes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, Saint- Esprit qui trône en plein cœur de Moungali, le 4e arrondissement, a célébré ses 70 ans d'existence dimanche 24 octobre 2021, 30e dimanche du temps ordinaire. Ce dimanche n'a pas été un jour comme les autres, malgré les mesures sanitaires dues à la COVID-19 et le port obligatoire du masque. La chrétienté de Moungali a connu une atmosphère singulièrement festive et l'événement a été célébré dans une grande ambiance devant de nombreux fidèles en liesse venus de partout, arborant l'uniforme paroissial. L'eucharistie était présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, concélébrée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, accompagné de plusieurs prêtres, parmi lesquels, l'abbé Bertholin Bahoumina, curé de la paroisse jubilaire et le père Brel Gustinau Malela Daouda, vicaire épiscopal, chargé de la vie consacrée. Bernard Batantou, administrateur-maire de Moungali et Mme Jeanne Françoise Leckomba Loumeto Pombo, ancienne ministre, étaient parmi les invités. L'animation de cette messe a été assurée par la chorale paroissiale Saint Esprit, composée des chantres des chorales Langues de feu et de La Colombe, ainsi que la scholas populaire et les Amis du grégorien.

Une vue de la façade principale de l'église Saint Esprit de Moungali

Au début de la messe, M. Dieudonné Malanda, vice-président du Conseil pastoral paroissial, a retracé l'historique de cette paroisse fondée en 1951 par le père Auguste Durand, missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit. *«L'histoire de la paroisse commence peu avant 1951 avec une petite communauté de quatre familles placée sous la supervision du père Auguste Durand, alors vicaire à la Basilique Sainte-Anne de Poto-poto. Les premières activités se déroulaient au Cinéma vox, à l'entrée du marché Moungali entre les ruelles Bomitaba et Louingui. De fil en aiguille, la communauté s'agrandit et le besoin d'acquérir un site approprié se fit sentir. Et l'Esprit Saint souffla sur le père Durand qui eut le flair d'acheter un terrain au Rond-point Moungali, à l'actuel site, avec le concours des chefs coutumiers et l'approbation de Mgr Paul Biéchy, alors vicaire apostolique de Brazzaville, sous la bénédiction du Pape Pie XII. Conçue avec une toiture en béton assemblant 15 parapluies retournés, symbole des mains tendues pour la prière, l'édifice est soutenu par 15 colonnes comme dans une équipe de Rugby, dont le premier financement provenait des chrétiens d'Europe. Les travaux ont débuté en 1966 sous l'épiscopat de Mgr Théophile Mbemba, alors archevêque métropolitain de Brazzaville, et se sont achevés en 1972, sous l'épiscopat de Mgr Emile Biayenda. La première messe dans cette nouvelle église a été célébrée le 25 décembre 1972 par le père Diebold. Le 18 mai 1975 en la solennité de la fête de la Pentecôte est intervenue la dédicace de cette église. De 1951 à nos jours, la paroisse a connu 63 ouvriers apostoliques, parmi lesquels les pères Auguste Durand, Robyr, Lecorre, Robert Gevaudan, Aimé Porret, Copy, Eugène Coudray, René Soler, Roussel, Ernest Kombo, Didace Malanda, Jean Van Der Burg; les abbés André Nkenko, Emmanuel Vindou, Maurice Mbindi, Louis Badila, Isidore Malonga Mvouvouka, Firmin Bitsindou Locko, Donatien Ndjambou, Norbert Mbunzu, Yvon Bienvenu Mabanza, Brel Franck Loubayi, Jean Paul Diakondoua-Sina et Bertholin Bahoumina, l'actuel curé. De l'aéropage des prêtres que compte notre archidiocèse, vingt sont originaires de notre paroisse. On peut citer les abbés Michel Samba, Sébastien Zoubakela, André Nkenko, Justin Nimrod Malonga, Dieudonné Nathanaël Samba, le père Prosper Mouyoula. Les religieuses sont au nombre de onze, parmi lesquelles, Marie Jeanne Ndissa de la Congrégation des religieuses congolaises du Rosaire et Eliane Julienne Boukaka de la Congrégation des auxiliatrices de Marie Immaculée. La paroisse compte 29 mouvements d'apostolat et deux chorales (Langues de feue et La Colombe). Huit présidents de Conseils paroissiaux se sont succédé depuis l'origine. Pour ce qui est des sacrements, 34.220 baptêmes y ont été administrés; 18.727 ont reçu la première communion; 18.557 chrétiens confirmés; 13.862 profession de foi et 13.862 mariages religieux célébrés. De la paroisse Saint-Esprit de Moungali sont nées les paroisses Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans, Ndona Marie de Mfilou et Sainte Thérèse de l'enfant Jésus de Ngambio»,* a souligné le vice-président du Conseil pastoral.

Mgr Anatole Milandou recevant un don du Conseil pastoral

Dans son homélie, Mgr Anatole Milandou a rappelé les faits historiques qui ont conduit à la fondation de cette paroisse par le père Auguste Durand qu'on appelait affectueusement *«Tata Durand.» «Durant mes 20 ans de présence à la tête de l'archidiocèse de Brazzaville, je suis très heureux de célébrer le jubilé de platine de notre paroisse Saint-Esprit qui a une histoire. Je salue tous les prêtres et fidèles laïcs du Christ, pionniers de première heure qui ont bâti cette pierre pour l'édification de ce haut lieu de prière. Hommage soit rendu à tous les ouvriers apostoliques, bâtisseurs de cette église Saint-Esprit. Je connais les joies et les peines que vous avez vécues, mais l'important est de rester débout et fidèles, de garder la flamme allumée, léguée par les missionnaires»*, a dit l'archevêque de Brazzaville.

Pendant l'exécution du chant d'action de grâces par la chorale paroissiale, deux chrétiennes du troisième âge ont été congratulées pour leur fidélité à la paroisse et à l'Eglise du Christ. L'une, baptisée en 1952, donc la première chrétienne de cette paroisse et l'autre, mariée religieusement en 1957, 4e mariage célébré dans cette église. Les deux Conseils pastoraux paroissiaux, les mouvements d'apostolat et les individualités ont offert des présents à Mgr l'archevêque.

Enfin, des allocutions diverses ont été pronnoncés par le Conseil pastoral et l'archevêque, marquant ainsi le clou de cette célébration eucharistique.

La Scholas populaire

Pascal BIOZI KIMINOU

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Mise au point

Le secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) informe les fidèles catholiques et l'opinion publique qu'une fausse lettre circule ces jours-ci sur les réseaux sociaux, au nom de Son Excellence Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, Evêque de Kinkala, dont l'objet est: "A.A de la situation socio-économique, sanitaire, politique et sécuritaire du Congo-Brazzaville de juillet à septembre 2021".

Je tiens à préciser que cette lettre ne vient pas de Mgr Mouanga mais sans doute d'une personne mal-intentionnée qui a non seulement utilisé son nom, mais aussi les armoiries et la signature de Mgr Louis Portella Mbuyu.

Je vous prie de ne pas considérer cette fausse lettre qui n'entre pas dans la façon ordinaire de notre système de communication.

Tout en déplorant de telles actions qui ternissent l'image de l'Eglise et de ses Pasteurs, nous prions pour la conversion de l'initiateur de cette lettre pour qu'il se convertisse et revienne sur le bon chemin.

Fait à Brazzaville
le 3 novembre 2021

Abbé Armand Brice IBOMBO

XXXIIIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-B-

«Qu'as-tu fait de ta vie?»

Textes: *Dn 12, 1-3; Ps 15 (16); He 10, 11-14.18; Mc 13, 24-32*

De nos jours, les médias ne cessent de nous mettre en garde: si nous continuons à transgresser les lois de la biosphère par l'activité sans contrôle de l'être humain, nous allons gravement hypothéquer l'avenir de la planète. Nous allons droit vers la destruction de notre monde, ce bien commun (que nous avons reçu de nos anciens et que nous devons transmettre à nos enfants), cette maison commune, rappelle le Pape François en début de sa dernière encyclique, reprenant le cantique Laudato' Si' de saint François d'Assise.

Cette maison commune est comme une sœur, avec laquelle nous partageons l'existence, et comme une mère, belle, qui nous accueille à bras ouverts. Mais cette sœur crie en raison des dégâts que nous lui causons par l'utilisation irresponsable et par l'abus des biens que Dieu a déposés en elle. Tels sont les enjeux de COP26, la conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue dernièrement, à Glasgow, en Ecosse, au Royaume Uni. La fin des temps, les textes du XXXIIIe dimanche nous en parlent aussi. Ils nous replacent devant ce que l'on appelle les *«fins dernières»*. La fin des temps est une méditation que l'Eglise a toujours proposée à la fin du cycle liturgique. L'accomplissement du Mystère chrétien est bien ceci: la récapitulation de toute chose dans le Christ. Cette récapitulation prend forme de restauration étant donné que l'homme a perturbé l'œuvre de Dieu. Cette restauration ne se fait pas grâce à une baguette magique et d'un seul coup. Elle s'opère à travers une histoire, l'histoire du salut dont la Bible est le témoin. Essayons d'en retracer les grandes étapes.

Déjà l'ancienne prophétie annonçait cette fin des temps. Elle l'annonçait d'une manière bien particulière comme nous le voyons dans la page de Daniel que nous venons d'entendre. La littérature païenne se contentait d'annoncer la catastrophe finale et ne savait engendrer que la peur. Certes, la littérature biblique parle, elle aussi, de catastrophe. Pourtant son originalité, et donc l'essentiel de ce qu'elle nous dit, c'est qu'elle annonce l'espérance.

Bien sûr, la perspective de la mort ne peut être éludée. La mort individuelle, nous en faisons l'expérience chaque jour autour de nous. Mais nous n'avons pas grande difficulté à imaginer que la totalité du vivant devra, un jour, mourir. Cette mort au second degré, que la science elle-même est obligée d'envisager, nous apparaît, dans un premier temps, comme une perte, un gâchis. C'est cela qui nous inspire la peur. Le prophète nous dit que c'est une crainte d'une autre nature qui devrait nous animer. La fin des temps mettra au jour notre responsabilité. Une question nous sera posée: qu'as-tu fait de ta vie?

Nous retrouvons ici toute une conception de l'existence liée à la foi. Le croyant ne peut envisager sa vie autrement que comme création de Dieu. Il sait que la créature qu'il est se trouve en situation de responsabilité devant son Créateur. Tout homme aura à répondre du don reçu. Or, l'homme s'est détourné de son Dieu. Il a préféré se prendre lui-même comme objectif de vie plutôt que de conserver vivant le lien à son Créateur qui seul peut le faire vivre. C'est pour cela, sans doute, que la mort, passage à Dieu, lui apparaît désormais comme fin de tout, comme mort. De là tout le genre littéraire catastrophique à travers lequel seulement l'homme peut envisager sa mort et la fin du monde. La prophétie vient réveiller l'homme de sa peur. Elle lui annonce que cette perspective de mort peut être illuminée d'espérance. Dieu, en effet, a décidé de ne pas abandonner sa créature pécheresse à la mort. La liberté de l'homme croyant est alors sollicitée par Dieu. Un choix est à nouveau donné à l'homme. Ou bien s'enfermer dans la mort en demeurant figé sur lui-même. Ou bien laisser son cœur s'ouvrir à l'espérance, à l'attente d'un Sauveur.

Après l'Ancient Testament et sa prophétie, après l'ouverture du cœur du croyant à l'espérance, voici le Nouveau Testament. Le Sauveur que les prophètes annonçaient, que les croyants attendaient, nous a été donné. C'est Jésus-Christ. Voilà pourquoi les textes de l'Evangile qui nous parlent de la fin du monde le font d'une manière entièrement nouvelle. Ils nous annoncent le retour triomphal de Jésus. Déjà Noël nous avait fait contempler la venue du Sauveur parmi les hommes. Dans la discrétion, l'humilité, le Fils de Dieu vient greffer, sur sa propre vie, la vie de tous les hommes. Par sa mort et sa résurrection il nous révèle à la fois l'horreur de notre péché qui est capable d'infliger la mort humaine au Fils de Dieu, et la victoire du Fils sur cette mort.

Cette victoire est offerte à tous ceux et celles qui voudront suivre Jésus. Ainsi le débat humain n'est plus le choix entre pécher ou ne pas pécher. Il n'est plus, comme le cas pour les croyants de l'Ancien Testament, entre espérer ou ne pas espérer. Le choix qui s'offre à nous est celui de croire en Jésus ou de ne pas croire en lui. Il est de vivre comme lui ou de ne pas vivre comme lui. Il est de laisser vivre en nous, ou de lui refuser cette hospitalité. Ce combat de la vie chrétienne se déroule dans la nuit de la foi. Mais vient le moment, et c'est cela pour nous la seule figure de la fin des temps qui importe, où nous verrons face à face Celui que nous avons recherché, que nous avons trouvé, dans la nuit. Nous le découvrirons enfin pour qui il est, le Dieu tout Amour et tout miséricorde.

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

AVIS DE MESSE

L'abbé Armand Brice Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo, invite les commissions épiscopales et les membres des bureaux nationaux des mouvements d'apostolat à prendre part à la messe de suffrage en mémoire des collaborateurs et collaboratrices défunts, mercredi 30 novembre 2021, à 15h 30, au CIO.

La présence de tous est vivement souhaitée.

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA CANNE BLANCHE

Faciliter la circulation des utilisateurs de la canne blanche

"Canne blanche: outil de l'accessibilité pour une meilleure inclusion des personnes vivant avec handicap visuel en période de COVID-19 au Congo", c'est sur ce thème que l'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo (UNAMAC) a célébré, en différé, la 51e Journée internationale de la canne blanche le 21 octobre à Brazzaville. A travers une conférence de presse animée par son président Cyr Claudier Kokolo, qui a demandé aux pouvoirs publics de tenir compte de l'accessibilité des personnes handicapées dans la construction ou l'aménagement des édifices publics. C'était en présence de Mme Thérèse Kamango née Ntoyo Loutékila, représentante de l'Union africaine des aveugles (UAFA), sous-région Afrique centrale.

Les participants à la conférence de presse

La canne blanche, a rappelé Cyr Claudier Kokolo, a été inventée en 1921 par James Briggs, un photographe britannique qui avait perdu sa vue à la suite d'un accident. Il entendait être ainsi plus visible des automobilistes dans le trafic routier. Et, la Journée internationale de la canne blanche a été décrétée en 1970 par la Fédération internationale des aveugles, actuelle Union mondiale des aveugles (UMA). *«La canne blanche est utilisée par les déficients visuels (aveugles et malvoyants) non seulement comme un moyen de se repérer dans leur environnement spatial et de faciliter leur locomotion en évitant les obstacles, mais aussi comme le symbole de la cécité, pour indiquer leur handicap aux autres personnes, afin qu'elles soient plus attentives à leur égard et facilitent éventuellement leur communication pour une meilleure accessibilité. Sa longueur dépend de la taille de la personne porteuse, elle doit atteindre le niveau du sternum au bas de la poitrine».*

En dépit des efforts fournis dans le monde par les associations des aveugles et malvoyants en organisant des campagnes de sensibilisation, beaucoup reste encore à faire, en ce qui concerne la personne vivant avec handicap visuel, a-t-il reconnu. *«Les infrastructures sont construites sans tenir compte des utilisateurs des cannes blanches. Méconnue de la plupart des usagers de la route, certaines personnes valides pensent que cette canne est magique. Ce qui entrave l'accessibilité des non-voyants, et empêche une meilleure inclusion dans la société».*

L'inclusion des personnes vivant avec handicap passe obligatoirement par un aménagement de l'environnement adapté aux non et malvoyants. Les mesures édictées par le Gouvernement ont mis les aveugles et malvoyants en difficulté, telles que la distanciation physique à cause des non et malvoyants qui dépendent de leurs guides».

Dans cette veine, Cyr Claudier Kokolo a lancé un appel à la communauté toute entière pour faciliter la circulation des utilisateurs de la canne blanche, et interpellé les pouvoirs publics à tenir compte de l'accessibilité des handicapés, notamment ceux de la vue dans la construction ou l'aménagement des édifices publics, et de les aider à se procurer les cannes blanches fabriquées à l'extérieur lesquelles coûtent très chères. Il a aussi demandé aux aveugles et malvoyants de se faire vacciner afin de se protéger et de protéger les autres.

Les dames aveugles, quant à elles, ont été exhortées à s'approprier les cannes blanches pour faciliter leur mobilité. Hommage a été rendu à leurs aînés et frères défunts, grands utilisateurs de la canne blanche, comme Jean-Pierre Louya, Aimé Lazard Awabot et Ghislain Banzouzi.

Aux questions posées, liées à la valeur, à l'importance de la canne blanche, à la formation et aux droits de la personne vivant avec handicap visuel, Cyr Claudier Kokolo a répondu sans réserve.

Alain-Patrick MASSAMBA

TRANSPORT

Le phénomène des demi-terrains, un casse-tête pour la population

La population en détresse ne sait plus à quel saint se vouer. Avec le phénomène *"demi-terrain"*, certains ménages ne s'en sortent plus. Car tous ne perçoivent pas le même salaire à la fin du mois. S'il faut, en plus, ajouter les problèmes de déplacements, aux difficultés courantes, cela se transforme en calvaire sans oublier les frais de scolarité pour les enfants et l'alimentation...!

Avec le quota du nombre de passagers dans les transports en commun imposé par le Gouvernement, les responsables de ces moyens de transport s'y conforment mais en augmentant à leur tour les frais qui, au départ, s'élevaient à cent cinquante Francs. Le pire dans tout ça est qu'ils procèdent également au phénomène *"demi-terrain"*, faisant passer alors le morcèlement du trajet à deux cent voire trois cent Francs.

Pour la plupart de ces transports, on triche devant les policiers qui sont censés veiller sur cette mesure. Alors le nombre de personnes limité n'est plus respecté. La cause en est que les transporteurs ne s'y retrouvent plus. Ceci explique toutes les tracasseries que la population est contrainte de vivre actuellement.

Les responsables des transports en commun lancent un cri d'alarme et appellent à l'aide le Gouvernement pour tenter d'y remédier.

Mais le Gouvernement, réaffirme que dans sa volonté de faire face à la pandémie qui sévit actuellement. Les chauffeurs et contrôleurs de bus, taxis et autres sont dans l'obligation ferme de respecter cette consigne sous peine d'amande.

La population est à bout. Le Congolais peut quitter son domicile à sept heures trente et arriver à destination à neuf heures, voire dix heures à cause du nombre limité de places et aussi des demi-terrains qui en sont la principale cause. Tout le monde n'est pas dans la capacité d'emprunter un taxi tous les jours.

La question qui reste posée est la suivante: en étant tous vaccinés à l'avenir, le Gouvernement pourra-t.il lever cette restriction? Si chacun présentait une attestation de vaccination pourrions-nous y faire face? Dans tous les cas, la question reste posée.

REINE IKENGA
(stagiaire)

BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE

REPUBLIQUE DU CONGO
Siège Social et Direction Nationale
BRAZZAVILLE
Tél: 281.10.81 - 281.11.54 / B.P. 126
E-mail: beacbzv@beac.int - Fax: 281.10.94
Service Gestion Administrative des Marchés

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/BEAC/DN.OUE/AONO/Biens/2021 du 11 novembre 2021 relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service de trois (3) onduleurs de 30 KVA INFOSEC pour trois ascenseurs de l'immeuble abritant le Centre de la BEAC à Ouesso.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) souhaite acquérir, installer et entretenir pour le compte de son Centre abritant l'immeuble de la BEAC à Ouesso, trois (03) onduleurs de 30 KVA INFOSEC, pour ses trois (03) ascenseurs.

A cet effet, par le présent avis d'appel d'offres, elle invite les entreprises spécialisées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux dispositions du Code des Marchés et du Manuel de Procédures de Gestion des Marchés de la BEAC.

Tout complément d'informations peut être obtenu à l'adresse suivante, les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 09h00' à 12h00'.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres N°001/BEAC/DN.OUE/AONO/
Biens/2021 du 11 novembre 2021
Service Gestion Administrative des Marchés,
5ème étage, porte 514.
Adresse: Avenue du Sergent MALAMINE,
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 05 547 80 24.

Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté et retiré à l'adresse ci-dessus.

Une visite obligatoire du site des travaux sera organisée le 26 novembre 2021 à 10 heures précises à Ouesso.

A l'issue de la visite du site, une réunion de cadrage obligatoire se tiendra le même jour.

La participation au présent appel d'offres est conditionnée au paiement en espèces, à la Caisse de la BEAC à Brazzaville, entre 08h00' et 12h00', de la somme non remboursable de cent mille (100.000) FCFA.

Les soumissions doivent être déposées à la seule adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 15 décembre 2021 à 12 heures précises. Toute soumission reçue après le délai fixé sera rejetée.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres N°001/BEAC/DN.OUE/AONO/
Biens/2021 du 11 novembre 2021
Bureau d'Ordre, 6ème étage, porte 601.
Adresse: Avenue du Sergent MALAMINE,
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 05 547 80 24, Poste 4601.

Les soumissions reçues dans les délais seront ouvertes en une (01) étape au cours de la séance d'ouverture des plis. Par ailleurs, la séance d'ouverture ne sera pas publique en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Ces soumissions constituées des plis administratifs, techniques et financiers seront ouvertes le 15 décembre 2021 à 13 heures précises à la Direction Nationale de la BEAC pour le Congo, à Brazzaville.

Fait à Brazzaville,

Le Président de la Commission Ad Hoc

EDUCATION

Des états généraux pour une recherche de qualité

La quête d'une éducation de qualité demeure au centre des préoccupations du Gouvernement. Dans ce sens, le Haut-commissaire à l'organisation des états généraux de l'Education nationale, de la formation et de l'alphabétisation, Hellot Matson Mampouya, récemment installé, entreprend une série de rencontres avec les ministres des enseignements pour solliciter leur implication dans la tenue de cette grande rencontre.

Hellot Matson Mampouya et Jean Luc Mouthou

Le 27 octobre dernier Hellot Matson Mampouya a échangé avec le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Luc Mouthou.

Les états généraux de l'éducation dont la date n'est pas encore fixée consisteront, entre autres, à poser le diagnostic de tous les trois sous-secteurs de l'éducation et d'envisager des pistes de solutions pour une éducation adéquate. Outre les chefs de départements, Hellot Matson Mampouya s'est également engagé dans des consultations avec d'autres acteurs de terrain. *«Nous ne pouvons commencer ce travail sans préalablement rencontrer les différents chefs de départements ministériels concernés. C'est dans ce cadre que nous avons été reçus par le ministre de l'Enseignement préscolaire qui était entouré de toute son équipe pour qu'ensemble nous puissions réfléchir sur les premières actions à mener et que nous ayons une approche concertée, afin que ce processus produise les résultats attendus. Il est évident que les secteurs de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche méritent d'être scrutés, afin d'en identifier les faiblesses»*, a indiqué le Haut-commissaire à l'issue de l'entretien.

L'évaluation du secteur éducatif requiert la contribution de plusieurs parties. *«Nous devons tout faire pour échanger avec l'ensemble des partenaires de l'éducation pour que nous procédions à un diagnostic sérieux. Ces multiples contacts s'inscrivent dans le cadre de la sensibilisation des interlocuteurs, afin qu'ils s'investissent dans tous les actes préparatoires, pour que les conclusions de ces assises répondent aux attentes des populations, de la vision du Président de la République ainsi que du Gouvernement»*, a dit Hellot Mampouya, satisfait de l'adhésion manifestée par le ministre Mouthou pour le remodelage du secteur éducatif.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

ACAT- CONGO

Financer la réinsertion sociale et économique des détenus

L'ONG Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT Congo) et la Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT) ont organisé le 21 octobre dernier à Brazzaville une rencontre axée sur l'importance du financement des activités de réinsertion sociale et économique des personnes détenues au Congo.

Le présidium

Bâtir une stratégie pour mobiliser les fonds, en vue de promouvoir la politique de réinsertion sociale et économique des détenus, pour prévenir la récidive et protéger la communauté ont été l'objectif que s'est fixé l'ACAT en organisant cette rencontre. Selon l'ONG, le ministère de la Justice qui devrait garantir le financement des activités de réinsertion et lutter contre la récidive n'accorde que des moyens très limités. Face à cette situation, l'ACAT et la FIACAT ont décidé d'associer d'autres acteurs de la société civile, pour étudier les possibilités de financement des programmes de réinsertion.

Pour Christian Loubassou, président de l'ACAT-Congo, il s'agit entre autres d'impliquer les autres partenaires (privé et associatif) au financement des programmes de réinsertion et de développer des synergies d'action entre partenaires pour le financement de ces programmes. *«Dans la majorité des maisons d'arrêt, en l'occurrence celles de Brazzaville, les ateliers de menuiserie, de soudure, de couture, de coiffure et de maraîchage sont dépourvus de tout; pas de machines, manque d'encadreurs, d'intrants, etc., sans aucune autre opportunité de créer des nouvelles activités. Tandis qu'une réinsertion réussie doit mettre le détenu à l'abri de la récidive.»*

Après deux thèmes centrés sur la mobilisation des fonds et subventions, des échanges ont permis aux différents acteurs sociaux d'être sensibilisés à la situation de la réinsertion sociale et économique des détenus au Congo. Ils se sont appropriés cette problématique dans leurs entités respectives et ont élaboré des plans d'action pour soutenir le ministère de la Justice.

Germaine NGALA

HYGIENE

Assainir l'eau à l'école pour des résultats plus probants

Les participants à la fin de la cérémonie

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel du ministère de l'Enseignement préscolaire, du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPPSA), avec l'appui de l'UNICEF, a organisé du 25 au 29 octobre 2021 un atelier de formation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements scolaires. Les travaux de cette formation ont été ouverts par Mme Miétté Ngambani Lekibi, directrice générale de l'éducation de base, en présence de M. Andres Lopez, représentant adjoint de l'UNICEF au Congo.

La formation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire aidera les apprenants à concevoir des programmes durables, équitables et inclusifs en milieu scolaire.

Pour M. Andres Lopez, cette formation atteste la détermination de la République du Congo dans l'atteinte des Objectifs de développement durable ODD 4 (accès à une éducation de qualité) et ODD 6 (accès à l'eau salubre et à l'assainissement). Elle met en lumière les efforts particuliers pour renforcer un environnement favorable par le développement des capacités des professionnels du secteur.

Selon le programme de suivi eau, assainissement et hygiène de l'UNICEF et de l'OMS au Congo, a déclaré le représentant adjoint, environ quatre écoles sur dix sont sans service d'eau et d'assainissement. *«Lorsque les écoles sont sans toilettes, cela compromet la gestion des menstrues pour les filles, l'intimité et la sécurité des élèves. Les visites dans les écoles ont révélé que, la plupart du temps, les sanitaires étaient sales et le dispositif de lavage des mains n'était pas systématiquement présent». «La problématique de l'hygiène en milieu scolaire, spécifiquement la gestion des menstrues, a-t-il poursuivi, est un facteur majeur affectant le maintien des filles à l'école et leur performance scolaire. D'où la nécessité de développer des programmes eau, assainissement et hygiène en milieu scolaire qui soient durables».*

Ouvrant les travaux, Mme Miétté Ngambani Lekibi a invité les apprenants à s'approprier les différentes thématiques afin qu'ils soient des ambassadeurs dans leurs établissements scolaires et conçoivent des programmes innovants pour un changement de comportement durable.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

CONGO - MAROC

Ensemble pour moderniser l'administration congolaise

Le ministre à la Primature chargé de la Réforme de l'Etat, Luc-Joseph Okio a eu une séance de travail avec le chargé d'Affaires de l'ambassade du Royaume du Maroc au Congo, Abdelatif Seddafi, mercredi 3 novembre dernier à Brazzaville.

Luc-Joseph Okio à d. et Abdelatif Seddafi

Si pour les autorités congolaises la Réforme est un outil important de modernisation de l'administration, travailler avec les pays qui ont acquis une expérience en la matière permettra au pays de booster les meilleures pratiques qui participent à son développement. Pour cela, le Congo peut aussi compter sur le royaume du Maroc. «J'ai eu l'honneur d'être reçu par le ministre en charge de la Réforme de l'Etat, et nous avons saisi cette opportunité pour parler de l'expérience du Maroc, en matière de la réforme de l'Etat, en termes d'instrumentalisation de l'administration publique, pour le développement. C'était un échange fructueux sur la dimension transversale et horizontale de cette coopération qui peut toucher aussi bien la digitalisation des services, l'administration du territoire, la formation…que le renforcement des capacités des agents publics. C'est un éventail de coopération que nous avons exploré ensemble, notamment celui de l'amélioration du climat, des conditions, et de l'environnement des affaires en République du Congo…Un échange stratégique pouvant contribuer non seulement à la modernisation des structures, mais aussi à l'élan du développement et à la compétitivité de nos économies réelles», a indiqué le diplomate marocain.

Les relations entre le Royaume du Maroc et le Congo sont des «relations d'amitié profonde entre les deux dirigeants: Mohammed VI et Denis Sassou Nguesso. Des relations densifiées, diversifiées, multidimensionnelles… », a-t-il ajouté.

Entre autres points abordés par les deux personnalités, la formation des agents. Pour cela, l'ambassade du Maroc et le ministère en charge de la Réforme de l'Etat vont se mettre ensemble pour fixer une feuille route, pour une mise en œuvre pragmatique et pratique de la Réforme de l'Etat.

Marcellin MOUZITA

REMERCIEMENTS

Très touchés par les témoignages de soutien et de sympathie lors du décès de leur frère, père et fils, Daniel MASSAMBA, maître assistant à l'Ecole nationale supérieure polytechnique (ENSP) à la retraite, décès survenu le 4 octobre 2021, le Dr André Loubaki, les enfants Massamba et toute la famille Massassika remercient de tout cœur le personnel du ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Université Marien Ngouabi, principalement de l'ENSP, de la Faculté de sciences et techniques (FST) et de la Direction des examens et concours (DEC), tout comme les amis et connaissances.

Que Dieu vous bénisse

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003/n° CF129 en date du 19 décembre 2011
54, Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Hôtel Elaïs-B.P.: 606
Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77
Pointe-Noire, République du Congo

«ACERO ENGINEERING SAS»

Société par Action Simplifiée, au capital de 10.000.000 de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2021-B16-00005
Siège social:54, avenue Charles De Gaulle, 3e étage immeuble UMA, PNR, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte notarié enregistré en date du 11 février 2021 au bureau d'enregistrement des domaines et timbres de Pointe-Noire centre, sous le n° 1127, folio 028/27, il a été créé, en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, une société par action simplifiée, répondant aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: ACERO ENGINEERING

Forme juridique: Société par Action Simplifiée

Capital social: 10.000.000 F. CFA

Siège social: 54, avenue Charles De Gaulle, 3e étage immeuble UMA Pointe-Noire, République du Congo

Objet social: Activité de soutien aux entreprises pétrolières

Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier

Dirigeant statutaire: Monsieur YOA SOUROYENI Rudy Rich

Dépôt légal: Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 17 février 2021 sous le numéro CG-PNR-01-2021-B16-00005.

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI
Avocat près la Cour d'Appel de Kinshasa Matete

Expert fiscal –Associé/Agrément CEMAC n° CF129
Chartered Law & Tax Adviser/
Conseil Juridique & Fiscal Agréé
r.ilimbi@cabinet-lemitouard.com
+242.06.663.50.60/
+336.38.34.27.27

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

AVIS DE VACANCE DE POSTE

(Interne et Externe)
Les valeurs fondamentales des Nations Unies
Intégrité, Professionnalisme et Respect de la diversité

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo à Brazzaville recrute pour son «Projet Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville, dit «Projet Micro hydro»:

Titre des postes	Durée et type de contrats	Lieu d'affectation	Date de prise de fonction
Un(e) Coordonnateur (trice) National(e)	Type de contrat NPSA (National Personnel Service Agreement); Grade NPSA 9; Durée: 1 an avec possibilité de renouvellement	Brazzaville	Dès que possible
Un(e) Conseiller(ère) Technique principal(e) en Micro-hydroélectricité chargé du suivi des études)	Type de contrat IPSA (International Personnel Services Agreement); Grade IPSA1O; Durée: I an avec possibilité de renouvellement	Brazzaville	Dès que possible

Les candidatures doivent être postées directement en ligne à travers les liens suivants:
Coordonnateur (trice) National(e)
https://estm. fa.em2.oraclecloud.com/hcm UI/CandidateExperience/en/sites/CX _ I/job/1369
Conseiller(ère) Technique principal(e) en Micro-hydroélectricité chargé du suivi des études
https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/hcmUI/CandidateExperience/en/sites/CX_I / job/1292/?utm_medium=jobshare

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
N.B.: Seuls les candidats répondant au profil du poste seront contactés.
La date limite de transmission des candidatures est fixée le 09 novembre 2021 pour le/la Coordonnateur (trice) National(e) et le 11 novembre 2021 pour le/la Conseiller(ère) Technique.
Toute demande de clarification devra se faire uniquement par écrit. L'unité chargée des Ressources
Humaines répondra par écrit via l'adresse email suivante: siv.bikindou@undp.org

Fait à Brazzaville, le 27 octobre 2021

Emma NGOUAN-ANOH

Représentante Résidente Adjointe

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, NOTAIRE
115 bis, Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, Centre-ville (En face de SCLOG)
B.P.: 13646; Tél.(s): (00242).05.596.77.86/ 06.669.26.76
E-mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

UNSTOPPABLE WINNERS, EN SIGLE «UW».
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL: UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.
SIEGE SOCIAL: 38, RUE LOUOMO; ARRONDISSEMENT 4 MOUNGALI, BRAZZAVILLE.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-sept septembre deux mil vingt et un, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Dénis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
* Le Coaching (business);
* La Formation en (Entreprenariat, Marketing de réseau, Développement personnel…);
* Conseils et consulting en Organisation gouvernementale, en Entreprise publique, Privée et en organisation non gouvernementale;
* Le conseil en investissements;
* Le courtage immobilier;
* La représentation des entreprises étrangères;
* Import et Export des biens.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: UNSTOPPABLE WINNERS, en sigle «UW».

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 38, Rue Louomo; Arrondissement 4 Moungali.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Administration de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Madame Mélodie Precilia BOUEYA, Monsieur Côme Arsène NTSAN et Monsieur Jean Jacques BAKANA, domiciliés à Brazzaville, sont désignés en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société dénommée UNSTOPPABLE WINNERS, en sigle «UW», est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B12-00307.

Pour avis,

Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI,
NOTAIRE.

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, NOTAIRE
115 bis, Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, Centre-ville (En face de SCLOG)
B.P.: 13646; Tél.(s): (00242).05.596.77.86/ 06.669.26.76
E-mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE M.A.T.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL: CINQ MILLIONS (5.000.000) DE FRANCS CFA.
SIEGE SOCIAL: 611, RUE LOUOLO, ARRONDISSEMENT 4 MOUNGALI BRAZZAVILLE.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du cinq octobre deux mil vingt et un, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Dénis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger:
* La vente des produits alimentaires;
* La vente des produits électroniques;
* La quincaillerie;
* Achat et vente des biens immobiliers.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: «M.A.T. ».

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 611, rue Louolo, Arrondissement 4 Moungali.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à cinq millions (5.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de cinquante mille (50.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Administration de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Seydou NIANGADOU, domicilié à Brazzaville, Centre-ville, Rue de la Musique, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société «M.A.T. » est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00497.

Pour avis,

Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI,
NOTAIRE.

ANNONCES

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE
N°009/2021/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	11028 du 30/03/2021	Plle(s) : 08	Bloc : 105	Section : AQ	Superficie : 400,00m²	MOVIS(famille Tchipili)	04	SATHOUD Marie Viviane
2	10602 du 10/08/2020	Plle(s) /	Bloc: /	Section : Terrain Rural	Superficie : 900,00m²	VILLAGE MATOMBI	LOANGO	SUMMERAUER née TITI NGOULOU Julienne
3	11005 du 17/03/2021	Plle(s) 07	Bloc : 206	Section : ACL1	Superficie : 448,75m²	OBAMBI	05	ILAMA ZAHOU Lucrèce Princia Nick Schigulla
4	11259 du 07/07/2021	Plle(s) 03	Bloc : 57	Section : AC	Superficie : 402,00m²	MBOTA RAFFINERIE(Famille Mbota)	05	KONGO YANGOUA Esperance Jessica Prescillia
5	10942 du 15/02/2021	Plle((s) 20 bis	Bloc : 09	Section : C	Superficie : 600,00 m²	Zone Industrielle Foire	02	DENGUET MAKOSSO Jean Tell
6	11293 du 27/07/2021	Plle(s) 1 et 2	Bloc : 103	Section : BZ4	Superficie : 1000,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	NZIENGUI MOUSSAVOU Arvet Junior
7	10735 du 25/11/2020	Plle (s) 05 ter	Bloc : 127	Section : AF	Superficie : 250,00m²	SIAFOUMOU	05	MAHOUNA Emmanuelle Zola
8	9104 du 06/03/2018	Plle (s)12	Bloc : 83	Section : AR	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	MILANDOU NGOUAMOSSI Fatime Nardorelle
9	11318 du 05/08/2021	Plle (s) 04	Bloc : 346	Section : BV	Superficie : 500,00m²	FOUTCHISSOUNGOU(Famille Banza	05	BIANGANA DZIKI Carine
10	10976 du 03/03/2021	Plle(s) 05	Bloc : 369	Section : CL2	Superficie : 500,00m²	MONGOKAMBA	05	LOUFOUMA-LOUFOUMA née MBOUMBA M. Nick M
11	11122 du 28/03/2021	Plle(s) 3	Bloc : 351	Section : CN	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	04	BAYITOUKOU Joélo Astrocielca
12	11017 du 25/03/2021	Plle(s) 17	Bloc : 127	Section :AR	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	NGOMA PEMBE Marie
13	11104 du 18/05/2021	Plle (s) 01 bis	Bloc : 170	Section : AM	Superficie : 194,40m²	TCHINIAMBI 2 (Vonvon)	04	Les Enfants ESSAMBI Antoine et Roseline
14	11261 du 09/07/2021	Plle (s) 09	Bloc : 80	Section : AH	Superficie : 200,00m²	MAKAYABOU	05	NGUESSO-ILLOY-LONDABOSSO Lydia Julia
15	2441 du 20/08/2012	Plle (s) 5	Bloc : 9	Section : AF suite	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	KITOKO Teche Syblande
16	11286 du 22/07/2021	Plle(s) 08	Bloc : 118	Section : S	Superficie : 274,72m²	MATENDE (Roy)	02	AKION née NKABA Verda Princia
17	6800 du 07//09/2015	Plle(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 5000,32m²	KOUNGOU	LOANGO	LEBO Angs POUNGUI
18	6801 du 18/03/2021	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 5000,00m²	KOUNGOU	LOANGO	LEBO Anges POUNGUI
19	10553 du 25/07/2020	Plle (s) 01 et 10	Bloc : 08	Section : ACV2	Superficie : 586.66m²	MENGO (Famille Tchigangagou T)	LOANGO	LES ENFANTS MOUANDZA
20	11200 du 31/05/2021	Plle (s) 07	Bloc : 65	Section : AE	Superficie : 500.00m²	SIAFOUMOU	05	NKOUA Méthode
21	10257 du 03/01/2020	Plle (s) 04	Bloc : 203	Section : ACF	Superficie : 498,43m²	MONGO KAMBA	04	MBOUNGOU-MOUANDA Richard Aimé
22	11238 du 24/06/2021	Plle (s) 06	Bloc : 71	Section : AN	Superficie : 400.00m²	MONT KAMBA(Flle Tchiniambi K)	04	EGLISE APOSTOLIQUE SEMENCE DE VIE (E.A.S.V.)
23	11350 du 24/08/2021	Plle (s) 07	Bloc : 82	Section : AL	Superficie : 436.00m²	LOANDJILI Commune	04	OKO Paule Marie France
24	11124 du 28/05/2021	Plle (s) 01 bis	Bloc : 178	Section : L	Superficie : 139.00m²	LA BASE	01	POATY née DIANZINGA Achta Osmonde
25	11258 du 07/07/2021	Plle (s) 17 bis	Bloc : 76	Section : AC	Superficie : 264,00m²	MBOTA RAFFINERIE(Flle MBOTA)	05	NIAMA NIAMA Emmanuel
26	11298 du 29/07/2021	Plle(s) 09, 10, 11 et 12	Bloc : 155	Section : CN	Superficie : 2000.00m²	VINDOULOU	04	IKAMA Blanchard Ernest
27	11088 du 07/05/2021	Plle (s)08 bis	Bloc : 202	Section : CG	Superficie : 43150m²	KOUFOLI (Flle TCHINIOKA KOUFOLI	05	BIYOKO Noll Siliane
28	11064 du 26/04/2021	Plle (s)10	Bloc : 155	Section : AM	Superficie : 396,00m²	TCHINIAMBI II	04	MBAMBA NZAUnée MALOUNGA Radiah Audrey
29	11278 du 20/07/2021	Plle (s) 01 et 03	Bloc : 50	Section : CN	Superficie : 980.73m²	VINDOULOU	04	KADIA TSALOU Flaise Steven
30	11279 du 20/07/2021	Plle (s) 07 ex 06	Bloc : 141	Section : AL	Superficie : 361,13m²	LOANDJILI (CEG Moe POATY)	04	KADIA TSALOU Flaise Steven
31	11246 du 29/06/2021	Plle(s) 04	Bloc : 394	section : ABW	Superficie : 500.00m²	MONGO MPOUKOU	05	SARRE BANTSIMBA Abdoulay
32	10430 du 22/05/2020	Plle (s)07	Bloc : 84	section : AW	Superficie : 379.27m²	TCHINIAMBI	04	LEKAKA NDEMBO Jean Robert
33	10375 du 25/02/2020	Plle(s) 06	Bloc : 440	section : ABW	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	LOEMBA Célestine
34	10424 du 27/03/2021	Plle(s) 7	Bloc : 46	section : AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU	05	DIEMBI Sylvain
35	10995 du 11/03/2021	Plle(s) 01, 02 et 03	Bloc: 83	section : ABZ1	Superficie : 1500.00m²	Pointe Indienne(Famille Tchinimina	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
36	10896 du 13/01/2021	Plle(s) Terrain rural	Bloc : /	section : /	Superficie : 948.36m²	MENGO VILLAGE	LOANGO	BOUANGA Elisabeth Aurelie S. et TATY Christian F.G
37	10107 du 10/09/2019	Plle(s)02	Bloc: 86 Bis	section : AI	Superficie : 272,00m²	MAKAYABOU Ecole	05	TCHIMBAKALA Alpha Rachida
38	10978 du 04/03/2021	Plle(s) 07	Bloc : 88	section : P	Superficie : 137,40m²	MVOUMVOU (quartier LATIN)	02	MAKAYA Giscard Audrey
39	10440 du 09/05/2020	Plle (s) 07	Bloc : 67	section : P	Superficie : 523.65m²	MVOUMVOU	02	LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LIA « SCI LIAN
40	11010 du 19/03/2021	Plle(s) 04	Bloc : 81	Section : P	Superficie : 179.76m²	MARCHE MAYAKA	02	Jessica Astride MOBOMBO, Patrick Michel MOBOMBO, Clhoée Blessing MOBOMBO HOULDA, Richard Samuel MOBOMBO et Shelina Nice MOBOMBO KIMIA

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau de la Conservation
Florent MAVOUNGOU

Fait à Pointe-Noire, le 27 octobre 2021

ANNONCE
D'APPEL D'OFFRE

Réf: Act413/PTAB2021

WCS

PARC NATIONAL NOUABALÉ NDOKI

MARCHÉS DE TRAVAUX

La Fondation Nouabalé-Ndoki (FNN), Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres Ouvert National pour la construction d'un bâtiment constituant des bureaux pour la logistique dans la base principale du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN) à Bomassa (Département de la Sangha).

Nous invitons les entreprises intéressées venir retirer un dossier aux bureaux ci-dessous à partir du **28/10/2021** aux adresses ci-dessous.

BRAZZAVILLE
151 Av. Général de Gaulle,
face Laboratoire National

OUESSO
Av. Principale, prox. Conseil Éco.

Aux bureaux de la WCS à :
BOMASSA
POINTE-NOIRE
ÉPÉNA
KABO
MAKAO

La date de clôture du dépôt des dossiers d'appel d'offre est fixée au :
28/11/2021 à 13h00.
Les soumissionnaires souhaitant envoyer les dossiers par mail peuvent utiliser l'adresse:
ndokiadmin@wcs.org

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires par email :
ndokiadmin@wcs.org
en copie : bjevans@wcs.org
et wsafoumakaya@wcs.org

Pour la WCS Congo, Richard Malonga, Directeur Général

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 539 37 46/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«RESIDENCE-LINCOLN-IMMOCO»
En sigle «SCI-LINCOLN-IMMOCO»
Société Civile Immobilière
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Avenue Général de GAULLE n° 15, Boîte postale 1216, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2007-B50-00019

AGREMENT DE LA CESSION DES PARTS SOCIALES- MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE- MISE A JOUR DES STATUTS

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Civile Immobilière «RESIDENCE-LINCOLN-IMMOCO», en sigle «SCI-LINCOLN-IMMOCO», en date du 27 mai 2021, reçu par le Notaire soussigné en date du 22 octobre 2021, enregistré à Pointe-Noire, le 25 octobre 2021, folio 201/6, n° 1946; les résolutions suivantes ont été prises:

► Agrément de la cession des parts sociales intervenue au sein de la société ;
► Modification de la dénomination de la société ainsi qu'il suit: «SCI-LINCOLN-IMMOCO» ;
► Mise à jour des statuts.

Mention modificative a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de
Commerce de Pointe-Noire, le 02 novembre 2021, sous le n° CG-PNR-01-2021-O-00632, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 03 novembre 2021

Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE
CONSTITUTION
PAM'S BUSNESS INTERNATIONALS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE / Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: Terre jaune, face 1000 logements, Kintélé
RCCM: CG-BZV-01-2021-B12-00310 / REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 15 octobre 2021, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 18 octobre 2021, sous Folio 192/7, numéro 4131, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristique suivantes:
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.);
Objet social: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
* L'électroménager; * Les fournitures de bureaux; * Les bâtiments; * L'Import-export;
* La vente de pièces détachées de motos et d'automobiles; * La vente de véhicules; * La construction, l'installation, l'équipement et l'exploitation des chambres froides; * La vente de vêtements; * L'agriculture et la vente de produits agricoles; * La vente des appareils électroniques; * La vente des produits et équipements médicaux; *L'alimentation; *Le mobilier.
Dénomination: PAM'S BUSNESS INTERNATIONALS;
Siège social: Terre jaune, face 1000 logements, Kintélé, République du Congo.
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;
Capital social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés;
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 15 octobre 2021 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 18 octobre 2021, sous folio 192/8, numéro 4132, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés;
Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 15 octobre 2021, Monsieur DRAMERA Mamadou, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné comme gérant, pour une durée de trois (3) ans;
Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 26 octobre 2021, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B12-00310.

Fait à Brazzaville, le 03 novembre 2021.

Pour avis,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

AVIS
AKER SOLUTIONS CONGO S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 10.000.000 Francs CFA
Siège social: Croisement Rue NGELI et 26 Rue TCHICATA, Quartier Wharf, Arrondissement 1 LUMUMBA, B.P.: 1154, Pointe-Noire
R.C.C.M.: POINTE-NOIRE CG/PNR/138732
NIU: M2013110000392137

La Direction Générale de la Société AKER SOLUTIONS informe le public que par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2019, le conseil d'administration a, d'une part, pris acte de la démission de Monsieur Ross Mclachlan de la Société, d'autre part, procédé à la nomination de Monsieur Timothy Lee CANTY en lieu et place de celui-ci, en qualité de Directeur Général de la Société AKER SOLUTIONS S.A. pour une durée de trois (03) ans, à compter de la date sus indiquée.

La mention de cette nomination a été portée sur le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 19 juin 2020.

Pour avis,

Le représentant légal.

REMERCIEMENTS

La famille BIKINDOU remercie les amis et connaissances qui l'ont assistée, de près ou de loin, pour le soutien Et remercie le soutien financier, matériel et spirituel, lors du décès le 18 octobre 2021, à l'âge de 67 ans (née le 14 janvier 1954), de Célestine BIKINDOU NDEBANI, mise en terre le 3 novembre dernier.

Blaise BIKINDOU

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

INSERTION LEGALE

Par Maître Gédéon Perphyte ENDZENA OKALI, Greffier Principal près le Tribunal de Commerce de Brazzaville, assurant l'intérim de Maître Jean Clément NGATALI, Greffier en Chef, Chef de Greffe dudit Tribunal;
DU RENOUVELLEMENT DU CONCORDAT PREVENTIF DE LA SOCIETE ENERGIE DU CONGO, EN SIGLE ENCO SA

Le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu en date du 14 Octobre 2021, à la requête aux fins de renouvellement du Concordat Préventif de la société ENERGIE DU CONGO, en sigle ENCO, dont le siège social est sis rue Léon Jacob, Mpila, Brazzaville, la décision dont le dispositif est le suivant:

PAR CES MOTIFS:
Statuant en audience non publique, contradictoirement à l'égard des sociétés TOUT POUR L'INDUSTRIE, LCDE et autres, par jugement réputé contradictoire à l'égard de SGE-CONGO, SOVEMAC et autres, en matière commerciale et en premier ressort;
Reçoit la société ENCO, S.A, en son action;
L'en fondée;
Constate que le jugement du 21 août 2018 ayant accordé un règlement préventif à la société ENCO, société anonyme, n'a pu être exécutée, en raison d'un cas de force majeure, à savoir le COVID-19;
Maintient les dispositions prescrites par ledit jugement;
Dit et juge que les délais de deux ans initialement consentis à la société ENCO commencent à courir à compter du prononcé de ce jugement;
Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision par provision;
Condamne ENCO, S.A, aux dépens;
Conformément à l'article 17 de l'AUPCAP: «La décision d'ouverture du règlement préventif, celle y mettant fin dans les conditions des articles 9-1 ci-dessus, et celle rendue en application de l'article 15 ci-dessus sont notifiées par le greffe au ministère public et aux créanciers concernés.
Les trois (03) décisions sont publiées dans les conditions prévues par les articles 36 et 37 ci-dessous. (...)».

Pour avis d'insertion légale,

Brazzaville, le 5 Novembre 2021.

Maître Gédéon Perphyte
ENDZENA OKALI

Greffier Principal.

CABINET D'AVOCATS MAGLOIRE SENGA
Avocat à la Cour

INSERTION LEGALE

Le cabinet d'avocats Magloire SENGA, Avocat à la Cour, cabinet sis au n°146, avenue MOE KAAT MATOU, en face de la société Z et H, au rond-point Lumumba, centre-ville, vers la société NANA BOUTIQUE; B.P.: 1336; Tél.: 22 001 19 61/ 22 001 19 82, email: cab.cabsenga@gmail.com, PNR, République du Congo.

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur

La vente aura lieu le 27 novembre 2021, à 09h00, au Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, sis au centre-ville de Pointe-Noire, en diagonale du consulat de la République Française.

A la requête, poursuite et diligence de:
La Banque Congolaise de l'Habitat, en sigle B.C.H., société anonyme avec conseil d'administration au capital de 20.000.000.000 F. CFA, immatriculée au RCCM numéro CG/BZV/07B744, dont le siège social est sis à Brazzaville, avenue Amilcar CABRAL, centre-ville, représentée par Monsieur Fadhel GUIZANI, Directeur Général, B.P.: 987.
Ayant pour conseil Maître Magloire SENGA, Avocat à la Cour, Cabinet sis au n°146, avenue MOE KAAT MATOU, centre-ville Pointe-Noire.

En exécution
De la convention de crédit entre la Banque Congolaise de l'Habitat et Madame MOUSSA Irène Rock Scholastique, en date du 16 juillet 2015, déposée dans les rangs des minutes de l'office de Maitre Norbert MADZOU, Notaire à la résidence de Brazzaville, suivant acte de dépôt en date 30 juillet 2015.

Désignation
Immeuble urbain sis au quartier Loandjili et cadastré: section AL, bloc 58, parcelle n° 11, superficie 400m2,, objet de la réquisition d'immatriculation n° 8174 du 27 janvier 2017.

Mise à prix: 55.000.000 F. CFA

Bien saisi sur: MOUSSA Irène Rock Scholastique, domiciliée à Pointe-Noire, 69, rue Mandji, quartier OCH.

Fait et signé le 5 novembre 2021.

Par l'Avocat poursuivant
soussigné, **Me Magloire SENGA**

LITTERATURE

L'Afrique brille de mille feux!

Décidément, 2021 est une année marquée d'une pierre blanche pour la littérature africaine. Qui ne cesse de récolter de précieux lauriers. En effet, après le Nobel du Tanzanien Abdulrazak Gurnah, pour son roman ''Paradise'', publié en France aux Editions Le Serpent à Plume, un autre Africain vient d'être porté au pinacle. Il s'agit du Sénégalais Mohamed Mbougar Sarr, âgé d'à peine 31 ans, lauréat du plus prestigieux prix de littérature français, le Goncourt, pour son roman «La plus secrète mémoire des hommes» (Editions Philippe Rey), le quatrième de sa bibliographie.

Mohamed Mbougar Sarr

C'est le 3 novembre dernier que le nom du Goncourt 2021 a été dévoilé à Paris par le jury, composé de dix personnes.

Plus jeune lauréat de ce prix littéraire et premier auteur d'Afrique subsaharienne à le remporter, le natif de Dakar, au Sénégal, et fils de médecin a devancé Christine Angot pour le «Le voyage dans l'Est» (Editions Flammarion, Sorj Chalondon pour «Enfant de salaud» (Editions Grasset); et Louis-Philippe Dalembert pour «Milwaukee blues» (Sabine Wespieser Editeur).

Il va sans dire que sa consécration lui a valu des félicitations notamment des sommités politiques et littéraires des quatre coins de la Planète. «Je félicite chaleureusement notre compatriote, Mohamed Mbougar Sarr, lauréat du prestigieux Prix Goncourt pour son roman *''La plus secrète mémoire des hommes''*. Je suis fier de cette belle consécration qui illustre la tradition d'excellence des hommes et femmes de Lettres sénégalais», a écrit le Président sénégalais, Macky Sall, sur son compte Tweeter.

«Félicitations au Sénégalais Mbougar Sarr, Prix Goncourt 2021. Le Sénégal honore en ce jour historique la littérature mondiale. Bravo!», a, pour sa part, commenté le célèbre écrivain congolais Alain Mabanckou, à travers le même réseau social.

Recevant son prix, dans la capitale française où il est basé, le Goncourt 2021 a salué le «geste littéraire» de la part de l'Académie Goncourt qui envoie «un signal très fort à tous les milieux littéraires de l'espace francophone». *«Ce n'est pas une faveur que l'on fait à un écrivain africain»,* martèle-t-il, tout en précisant ne pas ignorer *«les questions politiques qu'il peut y avoir derrière une récompense semblable».*

Didier Decoin, le président de l'Académie Goncourt, qui n'avait pas caché son admiration pour le roman de Mohamed Mbougar Sarr, a, de son côté, salué un *«très beau livre»* et un *«hymne à la littérature». «Ce que j'aime dans la littérature, c'est quand elle ouvre ses fenêtres. Je l'ai lu d'une traite»*, a-t-il déclaré.

Livre de 407 pages, *«La plus secrète mémoire des hommes»* raconte l'histoire d'un certain Diégane Latyr Faye, un jeune écrivain sénégalais installé à Paris qui, bouleversé par la découverte d'un livre paru en 1938, décide d'enquêter sur le récit qui se cache derrière ce roman. Une quête qui va l'emmener sur les traces de son auteur, T.C. Elimane, au Sénégal, en Argentine, à Amsterdam et à Paris.

Aîné d'une famille de sept garçons, avec qui il a grandi à Diourbel, à 150 kilomètres de la capitale sénégalaise, Mohamed Mbougar Sarr a été éduqué dans un milieu favorisé qui l'a d'abord orienté vers des études militaires, avant d'arriver sur le territoire français pour démarrer une classe préparatoire dans l'Oise.

Depuis son entrée à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), il n'a pas arrêté d'écrire, la fiction l'emportant désormais sur une thèse qu'il n'arrive pas à finir.

Lauréat, en 2018, du prix littéraire Monde pour ''Silence du chœur'', Mohamed Mbougar Sarr est le deuxième auteur noir à recevoir le Goncourt, après le Martiniquais René Marand (en 1921, avec le roman ''Batouala'') dont il a signé la préface de la réédition d'un des romans, ''Un homme pareil aux autres''.

Preuve que la littérature africaine brille de mille feux, mercredi dernier, le dramaturge sud-africain Damon Galgut a remporté le Booker Prize 2021, à Londres, pour son roman ''The promise'', qui retrace l'histoire d'une famille sud-africaine de la fin de l'apartheid à la présidence de Jacob Zuma.

A signaler que plusieurs Africains figurent également parmi les dix finalistes de l'édition 2021 du non moins renommé Prix des Cinq continents, parmi lesquels le Congolais (RDC) Alain Ndala, lauréat du Prix Ahmadou Kourouma 2021, pour son roman ''Dans le ventre du Congo''.

On espère que l'un d'eux sera couronné le 16 décembre prochain.

Véran Carrhol YANGA

ROMAN

Anicet Walker Mansounga signe son coup d'essai: ''Voir Paris à tout prix''

''Voir Paris à tout prix'', tel est le titre du roman grâce auquel Anicet Walker Mansounga vient d'intégrer le cercle des écrivains congolais. Cet ouvrage parle d'immigration, mais aborde aussi, en filigrane, d'autres problématiques telles que la fuite des cerveaux, le sous-emploi et le patriotisme. Interview.

Tout d'abord, comment et quand êtes-vous arrivé à embrasser la carrière littéraire ?

**Depuis tout petit, je suis tombé littéralement amoureux de la lecture. Le premier manuel que l'ai eu entre mes mains, est le manuel au programme dans les années 80-90, «La lecture au CM1». Ce livre était pour moi une fenêtre ouverte sur l'extérieur à travers laquelle je pouvais m'évader et aller à la découverte d'autre réalités, chaque fois que je l'ouvrais. L'école nous permettait de le garder pendant une semaine pour nous exercer à la lecture.

Anicet Walker Mansounga

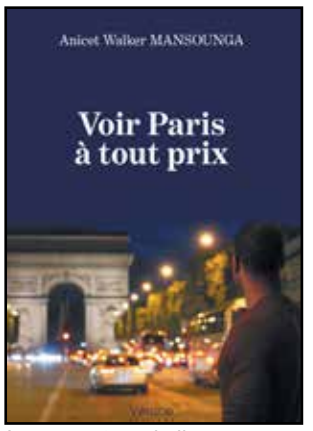

La couverture du livre

Une fois au collège, j'ai fait la connaissance de ''L'affaire du silure'', roman de Guy Menga. Ce roman m'avait tellement marqué que je n'hésitais pas, en classe de 5e, d'acheter ''Les gens du fleuve'', la suite de l'histoire du premier roman, toujours du même auteur. Je n'ai pas arrêté de lire ce roman jusqu'à l'université.

L'idée d'écrire, moi aussi, me hante depuis le collège. J'ai commencé par la poésie, les chansons, les scénarios et les textes de slam. C'est, finalement, en 2011 que je me suis décidé à mettre le pied à l'étrier.

Ceci dit, quel sentiment vous anime d'intégrer le cercle fermé des écrivains?

**C'est un sentiment de satisfaction, car je peux vous avouer que ce livre a failli ne pas voir le jour en raison de plusieurs péripéties. Par contre, il me faudra du temps pour m'habituer à cette appellation d'écrivain.

Pouvez-vous maintenant nous parler de ''Voir Paris à tout prix''?

** C'est un roman sur l'immigration, mais il aborde, en filigrane, d'autres problématiques telles que la fuite des cerveaux, le sous-emploi, le patriotisme…Il faut dire que le problème d'immigration ne concerne pas que l'Afrique. Cependant, il est triste de constater que de nombreuses personnes sont prêtes à tout pour atteindre l'eldorado européen, comme c'est le cas d'Armand Zola, le personnage principal du livre.

Une fois sur place, la désillusion est à la hauteur de l'espoir qu'elle portait. Il est plus que temps que l'Afrique se réveille et travaille pour offrir les conditions de vie meilleures à ses enfants, pour éviter des pertes inutiles en vies humaines. Enfin, ''Voir à tout prix Paris et mourir'' est également un hommage aux milliers de morts qui peuplent les fonds de la Méditerranée.

*** Votre prochain livre est-il déjà en chantier?***

**Pour l'instant, le plus important, c'est faire la promotion de ''Voir à tout prix Paris'' et le faire connaître du maximum de gens possible. Pour ce qui est du prochain, si Dieu nous prête vie, on se lancera un autre challenge.

Actualité oblige, quel commentaire vous inspire le Prix Goncourt remporté par un Africain, en l'occurrence le Sénégalais Mohamed Mbougar Sarr?

**Je profite de cette occasion pour adresser toutes mes félicitations à mon confrère Mohamed Mbougar Sarr pour cette magnifique consécration. Il est aujourd'hui le plus jeune lauréat et aussi le premier écrivain d'Afrique subsaharienne à remporter ce prix. C'est une fierté pour l'Afrique en général et pour ceux qui s'intéressent à la littérature en particulier.

Le Goncourt est un prestigieux prix, et peut-être le plus important des prix littéraires français. Je pense que c'est un signal qui est envoyé aux jeunes Africains qui aimeraient embrasser la carrière d'écrivain, pour leur dire que tout est possible.

Le Goncourt, s'il ne doit pas être une quête permanente pour l'écrivain, n'en demeure pas moins une marque de reconnaissance du travail bien fait.

Propos recueillis par V.C.Y.

LIVRES

''L'intégration des femmes dans la dynamique des institutions militaires''

C'est le deuxième ouvrage du colonel Aline Olga Lonzaniabeka. Il a été présenté officiellement, samedi 30 octobre 2021, à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères, à Brazzaville. Publié aux Editions Hémar, ce livre, structuré en trois parties, compte 222 pages.

L'auteure pendant la ddicace de son livre

Présentant cet essai, le Pr Scholastique Dianzinga a d'abord lu un extrait de la préface signée par Mme Antoinette Sassou-Nguesso, épouse du Chef de l'Etat et présidente de la Fondation Congo Assistance: *«Mon vœu est que le colonel Aline Olga Lonzoniabeka poursuive ses recherches sur les Forces armées congolaises et nous instruise davantage sur leur fonctionnement et leur politique d'intégration et de promotion de la femme en leur sein».*

Le thème au centre de sa réflexion et que suggère le titre de l'ouvrage, a ajouté le Pr Dianzinga, est complexe et l'auteure s'est heurtée au droit de réserve *«qui est une obligation en ce qui concerne les armées».* A cela s'ajoute la distance à observer vis-à-vis de l'objet de recherche pour respecter une certaine objectivité dans l'analyse des faits dès lors que son travail adopte parfois une approche historique, sociologique et s'inscrit aussi dans la polémique, ce domaine qui étudie la guerre en tant que phénomène d'ordre social et politique.

Parmi les qualités, je voudrais souligner le fait que l'auteure ait choisi d'investir la situation des femmes dans les institutions militaires, dans l'approche plurielle. Elle a pris en compte les femmes dans toutes les armées du monde.

L'un des aspects traités dans la première partie après la définition des termes ''soldat'', ''armée'', ''guerre'' est l'historique de l'émergence des femmes dans les armées, mais aussi dans les mouvements de résistance.

Au Congo, outre les résistances, le colonel Lonzoniabeka cite entre autres, la Franco-congolaise Jane Vialle qui pendant la Seconde Guerre mondiale entra dans la Résistance à Marseille (France) dans le Réseau ''Combat''…

Au centre de la deuxième partie, l'auteure évoque la condition de la femme militaire dans les institutions.

Dans un chapitre de la deuxième partie, l'auteure s'est appesantie singulièrement sur les inégalités.

La troisième partie porte sur la présentation et l'organisation de la Force publique congolaise.

L'armée congolaise est exclusivement masculine jusqu'au 10 décembre 1975, date de l'intégration du premier contingent des femmes. Et il faudra attendre deux ans, le 9 août 1977, pour que soit promulgué le texte sur le statut du personnel féminin dans l'armée. En décembre 1988, une vingtaine de femmes sur environ 400 hommes bénéficient d'une formation à l'Académie militaire Marien Ngouabi, l'école formant des élèves officiers d'active.

Un autre fait relevé est l'accès, au sortir des violences socio-politiques de 1998, à une formation pour servir dans la Sécurité présidentielle.

Après avoir montré l'importance de la gestion des carrières dans l'armée, il y est présenté des statistiques sur la représentation des femmes dans les Forces armées congolaises, leur répartition par grade, les effectifs féminins par sexe et grade, les effectifs féminins selon les métiers. Il ressort un taux de féminisation faible. Globalement, les perspectives sont déclinées dans le dernier chapitre qui porte sur le bilan, l'appréciation de l'état de la féminisation des Forces armées congolaises, les avancées, les suggestions et recommandations…

Ce livre, a conclu le Pr Dianzinga, est une mine d'informations et de connaissances sur la place et la contribution des femmes dans la guerre, la sécurité et la paix.

En leurs qualités d'hommes de sciences, les colonels Euloge Simplice Lébi et Bellarmin Ndongui ont porté un regard critique sur ce livre. Alors que le Pr Mukala Kadima Nzuji, l'éditeur, a loué la passion de savoir, l'audace et la détermination de l'auteure qui donnent naissance à cet ouvrage. Elle a inscrit son travail dans une perspective comparatiste.

Alain-Patrick MASSAMBA

FOOTBALL

Crise dans le foot congolais : que se passe-t-il réellement?

Aujourd'hui, tout va malheureusement de travers pour le football congolais en train de vivre une véritable descente aux enfers. L'occasion de se poser la question : comment en est-on arrivé là ?

Le titre continental de l'AC Léopards en 2012 et la qualification des Diables-Rouges pour la phase finale de la CAN 2015 en Guinée Equatoriale où ils ont atteint les quarts de finale sous la férule de Claude Le Roy n'ont été, il faut l'avouer, que *«l'arbre qui cache la forêt»,* pour paraphraser un confrère. Et quelle forêt ! L'AC Léopards avait trouvé son salut grâce à un championnat qui a fait éclore quelques talents, mais surtout à un dirigeant, Rémy Ayayos, qui vivait sa passion pour le ballon rond jusqu'au bout. Il avait le bras long ou la poche bien remplie. Il s'était investi totalement et, sous sa direction, l'AC Léopards était devenu un club respecté. Ses joueurs n'avaient presque pas de soucis pécuniaires ; ils se sont donc donné à fond.

Aujourd'hui, les clubs congolais manquent cruellement de ce genre de dirigeants, comme c'est le cas dans d'autres pays du continent.

L'équipe nationale de Claude Le Roy a bénéficié de l'expérience continentale acquise par quatre, voire cinq joueurs d'AC Léopards, tous titulaires, mais surtout de joueurs professionnels au talent exceptionnel ayant été formés ou ayant poursuivi leur formation dans des centres et autres écoles de football de France, à l'image de Thievy Bifouma (un garçon au talent fou), Prince Oniangué, Bouka-Moutou, Francis Nganga, Delvin Ndinga, Fodé Doré, etc. Des joueurs qui, sans être de grosses vedettes mais ayant acquis une stature internationale, étaient capables de décider du sort d'un match par un exploit personnel. L'aura du coach Le Roy et l'implication du ministre des Sports de l'époque aidant, ils ont tutoyé quelques meilleures sélections du continent, le Nigeria par exemple.

Les Diables-Rouges à Lomé

Aujourd'hui, l'avenir ne s'annonce guère radieux au regard de la terrible baisse du niveau du championnat et des mauvaises prestations des clubs locaux, lesquels ne produisent plus de joueurs aptes à répondre aux exigences du haut niveau. Tout simplement parce que, entre autres raisons, les clubs ne leur offrent pas les moyens de leur ambition. Il n'est pas surprenant que les rares talents aillent de plus en plus chercher fortune ailleurs. Mais, même là, la réussite n'est pas au bout.

Et l'équipe nationale? Ne pouvant compter éternellement sur les joueurs professionnels, elle vit une cruelle traversée du désert. Aucun professionnel n'émerge actuellement. Cet effrayant constat se vérifie aisément sur les terrains européens.

Autre constat, autre inquiétude : ce sont les responsables, à tous les niveaux ou presque, qui s'affichent, parlent de technique et de de tactique, font à leur guise le choix des joueurs et des entraîneurs. C'est parfois la rue qui décide de débarquer tel technicien ou de recruter tel autre. Des pratiques qui n'obéissent à aucune logique sportive ont fait ainsi leur apparition depuis des années et continuent à se renforcer dans l'indifférence générale et le mépris total de la conscience et de l'éthique.

De l'avis des analystes -ils ne sont pas nombreux, hélas ! - les responsables des instances nationales et les dirigeants des clubs n'opèrent pas une remise en cause générale et une profonde introspection. Tous ne s'intéressent qu'aux résultats du jour au lieu de débattre des divers sujets dont pourrait dépendre l'avenir du football national : redéfinition du modèle du football national, organisation des compétitions et des clubs, mission des dirigeants, statut des joueurs, des techniciens et des arbitres, qualité des terrains d'entraînement, formation des jeunes, soutien de l'Etat, sponsoring, etc. C'est sur ces terrains qu'on les attend…

L'ignorance des responsables et les incohérences des clubs ont fini par provoquer le dégoût des vrais amoureux du football. Une chose est sûre, le football congolais va mal et ce, du bas au sommet de la pyramide. Il est plus qu'urgent de réconcilier les Congolais avec leur ballon rond. Mais à condition que celui-ci se professionnalise et adhère, enfin, aux véritables valeurs universelles du sport.

Jean ZENGABIO

JEAN-MICHEL MBONO "SORCIER" REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football congolais se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono ''Sorcier'', véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond.

Quelle est votre vision sur le projet de société dans le football africain ?

****J.-M. Mbono** : Il faut cesser de diriger le sport comme il y a trente ans. Il faut changer de méthode. La relation Ministère-Fédération se définit et ne se conçoit que dans le cadre du partenariat, de la co-responsabilité et du co-développement entre l'Etat, d'une part, et le mouvement sportif et associatif, d'autre part.

Le club ou l'association est la cellule de base et ses dirigeants doivent en faire une entreprise au sens plein du terme. Il faut gérer le sport selon la méthodologie d'un projet d'entreprise, organiser scientifiquement l'activité sportive et être capable de négocier en position de force avec les entreprises et autres organisations pour faire porter leur image par une compétition sportive. Les mécènes, bienfaiteurs et donateurs existent de moins en moins. L'Etat se cantonne dans le rôle d'indicateur, de facilitateur et de régulateur de l'activité sportive et, à ce titre, il a mission de : initier les plans de formation multidimensionnelle ; faire la promotion des carrières sportives ; œuvrer pour l'implantation des installations sportives ; créer et renforcer la coopération internationale dans le » domaine du sport ; favoriser l'esprit d'entreprise de service dans les clubs et associations ; promouvoir la carrière de manager sportif ; apporter l'aide technique et financière sur la base des contrats-programmes.

Le club doit devenir une entreprise et disposer : d'un siège et d'une structure de formation; d'un conseil d'administration; d'une gestion financière et comptable; d'une gestion des ressources humaines.

Le club doit permettre au sportif de vivre de son talent et de ses capacités physiques, du moins de ne pas souffrir de la pratique sportive.

***Quelle est pour vous la définition type d'un club ?**

**Le club est la cellule éducationnelle de base d'une association sportive. Il constitue la vraie source d'information administrative du dirigeant et technique de l'athlète. De ce fait, le club devient l'abreuvoir intarissable où chacun puise son savoir. Malheureusement, à ce jour, sa constitution légale demeure encore problématique, sa gestion est d'autant plus empirique, qu'anarchique. Former une élite sportive plus performante dans ce cadre où les devoirs et les obligations des uns et des autres ne sont pas garantis, le suivi n'est assuré, les moyens logistiques, matériels et financiers font défaut, relève de l'irrationnel et de la débrouillardise. Il y a, donc, lieu de révolutionner les méthodes d'organisation.

(A suivre)

COUPE DU MONDE DE HANDBALL FEMININ

Le Congo s'inquiète de son équipe

Les préparatifs des Diables-Rouges dames pour la Coupe du monde sui de tiendra en Espagne au mois de décembre ne se déroulent pas bien, si l'on en croit la cellule de communication de la Fédération congolaise de handball.

Après un premier stage essentiellement axé sur la préparation physique, l'avant dernier stage a été entamé depuis quelques jours. Après le régime externat, les filles ont été internées vendredi 5 novembre dernier. Elles s'entraînent deux fois par jour, soit au gymnase Nicole Oba, soit à ''Henri Elendé''. Il en sera ainsi jusqu'au 15 novembre prochain, date à laquelle est prévu normalement un stage bloqué à Bilbao, en Espagne. Ce sera un stage d'acclimatation, mais aussi l'occasion où la colonie de professionnelles convoquées devrait se greffer au groupe venu de Brazzaville. Et il sera plus mis en œuvre le volet tactique, avec les principes de jeu que les Diables-Rouges devraient appliquer en compétition.

Il s'agira aussi de participer à un tournoi international avec cinq autres sélections européenne et sud-américaine, si l'on s'en tient au programme concocté par le staff technique dirigé par la Franco-marocain Youness Tatby.

Les Diables-Rouges handball dames du Congo

Problèmes dans la maison

Cependant, tous ceux qui grouillent autour des Diables-Rouges dames ne sont pas encore sereins sur la situation actuelle de la sélection nationale féminine. Le staff technique avait élaboré un plan en espérant que la logistique et les moyens financiers seraient disponibles à temps. *«Malheureusement, à ce jour, du côté de l'Etat, il n'y a aucune réponse certaine sur le stage prévu en Espagne. Encore une préparation bâclée !»*, affirme une source proche de la FECOHAND. *«Mais il était question de priver les Diables-Rouges hommes de la CAN au Maroc pour mettre le paquet sur une participation de qualité des dames en Coupe du monde en Espagne. Que s'est-il passé encore?»,* s'interroge un confrère très au fait des questions du jeu à sept congolais qu'il suit depuis plus de quatre décennies. *«Ah ! le discours des politiques reste à jamais de la poudre aux yeux»,* s'empresse-t-il de conclure.

Il faut dire que la sélection nationale féminine du Congo est confrontée à des difficultés logistiques dans sa préparation. C'est une sale situation. *«Lorsqu'une équipe nationale manque même du strict minimum, c'est la fin. Avec une telle préparation, le Congo ira en Espagne juste pour faire de la figuration, c'est clair!»,* se désole un autre féru du handball. *«Personne n'est heureux de cette situation. Nous essayons de nous battre pour mettre la sélection nationale dans de meilleures conditions, mais on se heurte aux restrictions budgétaires du pays»,* réagit une source proche du ministère des Sports.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Une campagne d'affichage à Kinshasa

A moins de neuf mois de l'ouverture, les grandes manoeuvres sont lancées en République démocratique du Congo (RDC) dans la préparation des Jeux de la Francophonie 2022 (19 au 28 août). Le comité national des IXes Jeux de la Francophonie a lancé en octobre dernier une vaste campagne de communication dans la capitale, Kinshasa, ville-hôte de l'événement sportif et culturel. Une campagne articulée autour du déploiement de panneaux géants dans les rues de la ville, depuis l'aéroport de N'djili jusqu'au centre des affaires de Gombé. Elle est également relayée par plusieurs médias audiovisuels, dont la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC). Les travaux de construction ou de rénovation des équipements sportifs accusent en retard important, mais les organisateurs se veulent rassurants. Ils évoquent "un retard de décaissement des fonds qui pourra néanmoins intervenir incessamment pour parachever les travaux".

Pour Didier Tshiyoyo, le Haut représentant du chef de l'État aux Jeux de la Francophonie, "le plus grand pays francophone qu'est la RDC ne peut pas échouer dans l'organisation des Jeux de la Francophonie. Ils auront bel et bien lieu à Kinshasa tel que le réaffirme le président Tshisekedi".

Les Jeux de la Francophonie étaient initialement prévus en 2021, mais ils ont été reportés d'une année en raison de la crise sanitaire et du report des Jeux de Tokyo 2020

(Source : Francsjeux)

TOTALENERGIES

Lancement à Brazzaville de la 3e édition du Challenge Startupper consacrée à l'Afrique

«Les idées ont besoin d'énergie pour grandir!», telle est la maxime de la compagnie Total SE, dénommée désormais TotalEnergies SE, depuis le 28 mai 2021.

Après la réussite des deux premières éditions, TotalEnergies renouvelle le Challenge Startupper de l'année. La 3e édition a été lancée le 4 novembre dernier, au cours d'une conférence de presse à l'hôtel Elbo Suites, à Brazzaville. Celle-ci a été coanimée par le Directeur Général de TotalEnergies Marketing Congo S.A, M. Gregory POETSCHKE, et le Secrétaire Général de TotalEnergies EP Congo, M. Gastar ONDONGO-TSIMBA.

Outre l'esprit entrepreneurial, la 3e édition du Challenge Startupper de l'année réaffirme la volonté de TotalEnergies de soutenir le développement socio-économique des pays dans lesquels la compagnie est implantée en Afrique. Ce Challenge contribue localement au renforcement du tissu social, à travers l'appui apporté aux entrepreneurs et entrepreneuses les plus innovants dans la réalisation de leurs projets.

Pour l'acte 3, TotalEnergies soutiendra et récompensera les jeunes entrepreneurs africains, entre 18 et 35 ans, ayant la nationalité de l'un des 32 pays participants, proposant soit un projet de création d'entreprise, soit une Startup de moins de trois ans, avec un impact positif sur leurs communautés et sur la Planète, quel que soit le secteur d'activité.

Trois critères sous-tendent cette édition : la réponse à l'un des 17 Objectifs de développement durable (ODD); le caractère innovant du projet; et la faisabilité.

Un jury local, composé des personnes issues de l'environnement des startups, des responsables d'entreprises, des acteurs locaux du développement durable des responsables de TotalEnergies Marketing Congo S.A et de TotalEnergies EP Congo sélectionnera trois lauréats: un lauréat de meilleur projet de création d'entreprise, une de meilleure Startup de moins de trois ans, et une lauréate de meilleure entrepreneuse.

«Pour cette édition, nous avons deux nouveautés: la première, c'est l'importance des candidatures féminines qu'on a décidées de renforcer, en consacrant un prix. C'est un message fort, parce qu'on est persuadé que les femmes ont un rôle très important à jouer dans le développement des économies et sont productrices d'idées. Nous l'avons vu dans les deux premières éditions du challenge Startupper. Au fur et à mesure, entre la première et la deuxième, le taux de participation des femmes a augmenté et on le renforcera grâce à ce prix dédié à une dame. La deuxième particularité, c'est que l'on renforce et on officialise un critère de sélection lié au développement durable, on reprend donc les critères qui sont établis par les Nations unies et on encourage les candidats à s'appuyer sur ces critères de développement durable pour valoriser leurs projets, notamment des critères qui sont liés à la protection de l'environnement, au climat, à la pauvreté, bref tout ce qui tourne autour du bien-être à la fois des populations et de la planète», a précisé Gregory POETSCHKE.

Chaque lauréat bénéficiera d'un financement, d'un accompagnement personnalisé et d'une campagne médiatique pour donner de la visibilité à son projet.

Par ailleurs, au Congo, le jury sélectionnera, en plus des trois lauréats, sept autres projets pour un accompagnement d'un an maximum au sein de l'incubateur TotalEnergies Startup Center, à Pointe-Noire, mis en place en 2019 par TotalEnergies EP Congo.

A l'issue du choix des trois lauréats par pays, un jury international se réunira pour sélectionner les trois ''Grands gagnants/gagnantes'' pour le Continent.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 4 novembre jusqu'au 23 décembre de cette année. Elles sont accessibles directement en ligne sur le site : startupper.totalenergies.com

Pour mémoire, la première édition s'est tenue en 2016. 34 pays sur le continent africain y avaient participé, avec :

Gregory Poetschke

Gastar Ondongo-Tsimba.

24 000 inscriptions ont été enregistrées sur le site Web pour 11 000 dossiers de candidatures complets.

102 lauréats ont été désignés, dont 52 gagnants dans la catégorie «Idée» et 50 autres dans la catégorie «Entreprise créée».

Les quatre grands gagnants panafricains ont été invités pendant une semaine à Paris (France) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur leur projet.

La deuxième édition, en 2019, a concerné 55 pays dans le monde.

50 000 inscriptions ont été enregistrées sur le site pour 15 400 dossiers de candidatures complets. Il y avait six grands gagnants, dont trois africains.

A l'instar des grands gagnants de la première édition, ceux-ci ont été également invités à Paris, en mars 2019, pour une semaine d'accompagnement personnalisé.

Chaque pays a désigné un label «Coup de cœur féminin» pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

A noter que TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fournitures d'énergie: pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts ainsi que l'électricité.

Présente dans plus de 130 pays, elle inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

Au Congo, comme dans l'ensemble des pays où elle opère, cette compagnie assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis des communautés locales et dans le développement socio-économique. Elle met en œuvre une politique de responsabilité sociétale basée sur quatre axes d'action: la sécurité routière; l'éducation et l'insertion des jeunes; climats, littoraux et océans ; ainsi que le dialogue des cultures et patrimoine.

Elle est présente dans la distribution de carburants et de lubrifiants depuis 2002, à travers son réseau de 50 stations-services et la livraison directe à plus de 200 entreprises. Son offre de produits et services comprend également les services de restauration, de vidange, de lavage auto et des cartes pétrolières.

Les professionnels de l'informatiion pendant la conférence de presse

NOUVELLES CONDITIONS DE BANQUE

Chers Clients,

Nous vous rappelons que les conditions tarifaires appliquées à vos opérations bancaires ont été mises à jour depuis le 21 Juin 2021.

Elles sont disponibles par voie d'affichage en agence et sur notre site internet **www.societegenerale.cg**
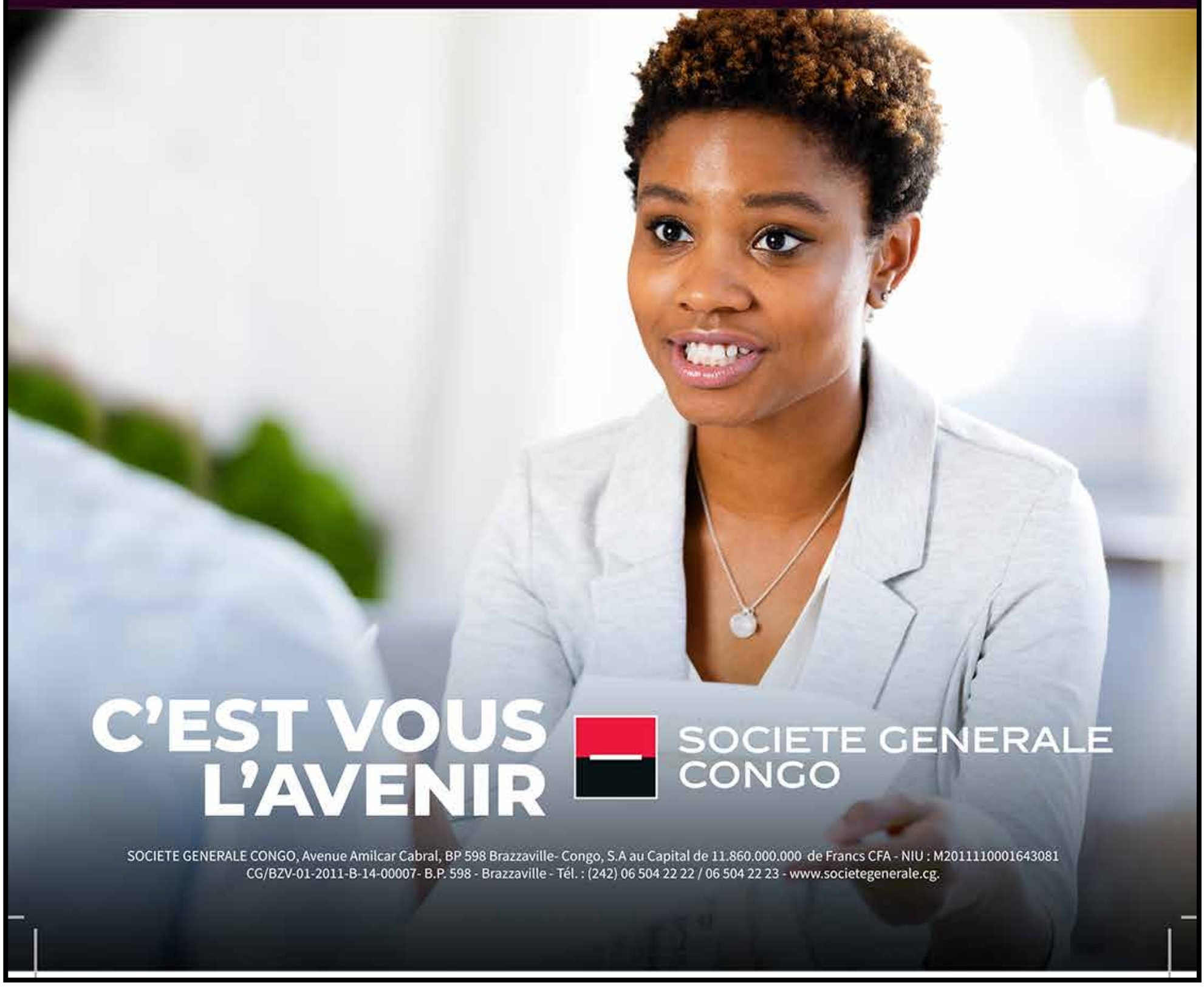
Pour de plus amples informations , veuillez-vous rapprocher de votre gestionnaire de compte.